



Rapport d'activité 2024



Édito

C'est avec enthousiasme que je vous présente le rapport d'activité du Conseil départemental de l'Indre pour l'année 2024.

Ce document offre une vue d'ensemble des différentes actions que nous avons menées tout au long de l'année. Il témoigne d'un engagement permanent des agents et des élus au service des habitants, dans un souci constant de proximité, de solidarité et d'efficacité.

Nos priorités sont claires : accompagner celles et ceux qui en ont le plus besoin, et garantir un développement harmonieux de l'ensemble de notre territoire. Cela implique d'être à l'écoute des réalités locales et d'agir avec réactivité face aux défis qui s'imposent, de part et d'autre du département.

L'année 2024 n'a pas été une année comme les autres, marquée par des moments forts pour l'Indre. Accueillir la Flamme Olympique dans 9 communes du département, avec des dizaines de milliers de spectateurs au bord des routes, puis les épreuves de tir et de para tir des Jeux Olympiques à Châteauroux représentent deux temps forts historiques qui ont offert une visibilité exceptionnelle à notre territoire. Ils ont souligné à quel point le département de l'Indre est capable de se mobiliser, d'innover et de rayonner face à des événements d'envergure mondiale.

Dans le même temps, le Département a pleinement exercé ses compétences au service des habitants : il a renforcé les solidarités humaines, notamment en accompagnant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les familles en difficulté ; il a soutenu l'éducation à travers l'entretien et la modernisation des collèges ; il a veillé à la qualité et à la sécurité de nos infrastructures routières ; il a encouragé l'aménagement équilibré du territoire et la transition numérique, tout en agissant aux côtés des communes pour soutenir leurs projets structurants.

Chaque action, chaque investissement vise à faire de l'Indre un territoire à la fois accueillant, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.

Marc Fleuret,

Président du Conseil départemental de l'Indre

C'est avec cette ambition que nous abordons 2025, déterminés à poursuivre notre action au service de tous les Indriens.





Portrait du Département

p.6 à 17

Les temps forts 2024

Le Conseil départemental

Richesses de notre territoire



Soutenir les solidarités

p.18 à 39

Bien vieillir dans l'Indre

L'Accueil Familial et les
Maisons d'Accueil Familial

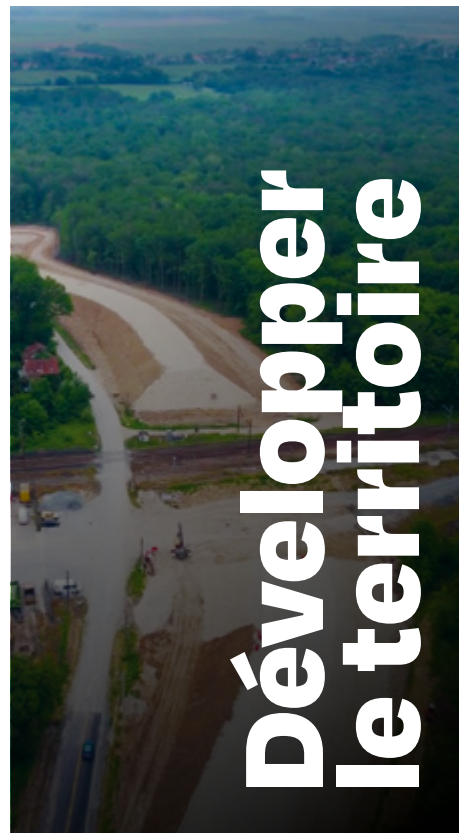
La prise en charge
départementale des
situations de handicap

La Maison Départementale
des Personnes Handicapées
(MDPH)

Le maintien d'une médecine
de proximité

L'enfance et la famille

Accompagner les personnes
en difficulté dans leur
parcours d'insertion



Développer le territoire

p.40 à 55

L'éducation

Le déploiement du numérique

L'aménagement et
l'entretien du réseau routier
départemental

Le soutien aux communes

Eau : sécuriser la ressource et
améliorer la qualité

Protection et environnement

Le tourisme : un atout pour
notre territoire et un enjeu
pour son développement



S'épanouir dans l'Indre

p.56 à 65

Une politique sportive
dynamique

Le maintien d'une politique
culturelle forte

Lire, écouter, voir... avec la BDI

Les Archives Départementales
de l'Indre



Protéger les biens et les personnes

p.66 à 69

Le Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
l'Indre



Une collectivité de proximité

p.70 à 89

Rapport financier 2024

Un service public, des
ressources humaines

Les ressources numériques

Informier et valoriser les
actions départementales

Portrait du Département

L'Indre, département situé au cœur de la France et qui tire son nom de la rivière qui le traverse, offre une diversité de trésors à découvrir.

Conjuguant une nature préservée, un patrimoine historique et de belles traditions gastronomiques, il constitue une destination idéale pour se ressourcer, découvrir et s'émerveiller.

p.8

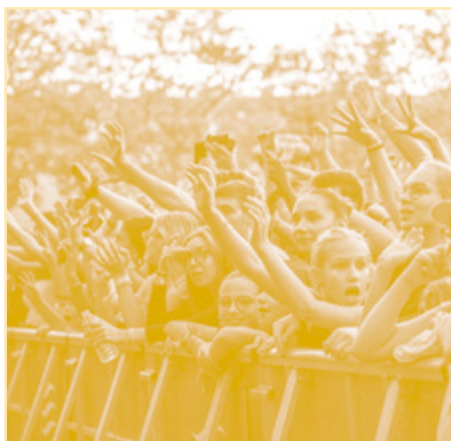
Les temps forts 2024

p.10

Le Conseil départemental

p.16

Richesses de notre territoire





Les temps forts 2024



Janvier

- 9 jan.** Cérémonie des vœux au personnel, 70 agents ont reçu la médaille du travail
- 12 jan.** Inauguration des travaux de réhabilitation du collège d'Argenton-sur-Creuse
- 15 jan.** Vote d'un budget solidaire et ambitieux de 294 071 621 €
- 20 jan.** Visite des coulisses des Archives départementales et visite guidée de l'exposition *Statues dans la ville : un musée à ciel ouvert*
- 23 jan.** Signature d'une convention permettant aux collégiens de découvrir les métiers de l'artisanat grâce à des ateliers interactifs et des stages en entreprise

Février

- 16 fév.** Le Département invite tous les collégiens au match de La Berrichonne de Châteauroux vs Nîmes Olympique
- 19 fév.** Pose de la première pierre de la passerelle himalayenne entre Cuzion et Baraize
- 28 fév.** Lancement du dispositif DÉFI à Écueillé permettant la formation de demandeurs d'emploi au sein de la Confection Boischaut Nord

Mars

- 1^{er} mars** À l'occasion du Salon International de l'Agriculture, présentation d'une série de portraits d'agriculteurs issus des cantons traversés par la flamme olympique, valorisant leur savoir-faire et leur engagement
- 14 mars** Dans le cadre de l'opération 36 minutes de sport/jour, le Département de l'Indre propose une séance de sport collective aux Indriens, une initiation au Krav Maga
- 14 mars** Présence du Département à la bourse touristique de l'Indre
- 20 mars** Journée de l'emploi public au Village By CA
- 23 mars** Participation des jeunes élus du CODECOL à une journée d'ateliers autour du cyberharcèlement, de la sécurité, de la citoyenneté et de l'histoire
- 25 mars** Inauguration des nouveaux locaux de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Moissons Nouvelles sur le site des "Grands Orangeons" à Saint-Maur

Avril

- 2 avr.** « Famille & Écrans », opération de sensibilisation aux usages numériques
- 4 avr.** Une course solidaire au lycée Blaise Pascal a mobilisé élus, élèves et Enedis pour soutenir la préparation paralympique d'Alice Métais
- 18 avr.** Vernissage de l'exposition Jeux, set et match – Le sport dans l'Indre à travers les archives
- 22 avr.** Vernissage de l'exposition photo Sport et Handicap, sur les grilles du Département, dans le cadre des Olympiades culturelles
- 24 avr.** Le Département de l'Indre dévoile un album inédit de stickers à collectionner sur la Flamme Olympique dans l'Indre
- 26 avr.** Lancement des Jeux Carabympiques à la Plaine Départementale des Sports
- 26 avr.** Point presse consacré aux pièges à frelons asiatiques offerts par le Département aux apiculteurs de l'Indre

Mai

- 15 au 20** Présence du Département à la Foire Exposition de Châteauroux
- 13 mai** Inauguration de la passerelle himalayenne qui relie Cuzion et Baraize
- 27 mai** **Passage de la flamme olympique dans l'Indre, et 9 communes traversées : Le Blanc, Cuzion, Baraize, La Châtre, Buzançais, Issoudun, Valençay, Déols et Châteauroux**

Juin

- 6 juin** Au château de Valençay, en présence des jeunes du Conseil départemental des Collégiens, le Département a commémoré les 80 ans du Débarquement
- 10 juin** Dévoilement de la nouvelle identité des Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) à Buzançais
- 10 juin** **Signature de deux conventions d'aide à l'installation avec des vétérinaires à Saint-Lactencin**
- 14 juin** Remise des 36 d'Or 2024 aux sportifs
- 20 juin** Signature de convention d'installation d'un dentiste à Aigurande

- 24 juin** Séance plénière avec le vote du Budget supplémentaire
- 26 juin** Soirée thématique du Département, à destination des Maires de l'Indre, portant sur le réseau routier départemental
- 27 juin** Point presse sur l'acquisition de deux triporteurs à assistance électrique MOXO au service des plus fragiles

Juillet

- 2 juill.** Inauguration de l'Espace de vie sociale itinérant La Verdine 2.0
- 3 juill.** Commission permanente délocalisée au château de Valençay
- 8 au 31** Tour de l'Indre des Sports
- 18 au 21** Finale du National Beach Soccer à la Plaine Départementale des Sports
- 30 juill.** Le marché de Saint-Août fête ses 100 ans

Août

- 3 août** **Première médaille française des Jeux de Paris 2024 remise au CNTS**
- 13 au 20** Darc au Pays à Badecon-le-Pin, Saint-Lactencin, Migny, Verneuil-sur-Igneraie, Lurais, Lye, Sacierges-Saint-Martin et Brion
- 14 août** Visite officielle du Stage-Festival DARC – 25 stages financés par le Département
- 24 et 25** Terr'Agri à Châteauroux
- 29 août** Point d'étape sur le déploiement de la fibre dans l'Indre, cap des 100 000 prises déployées
- 30 août** Début des épreuves de para-tir au CNTS

Septembre

- 3 sept.** Signature du marché global de performance permettant de mettre en œuvre des services numériques pour les acteurs publics locaux et dévoilement de la nouvelle marque "Berry Territoire Innovant"
- 5 sept.** Visite de rentrée dans 4 collèges (Châtillon-sur-Indre, Le Blanc, Ardentes et Châteauroux)
- 7 sept.** Forum dédié au maintien des personnes âgées à domicile à Aigurande
- 20 sept.** Près de 30 000 personnes réunies pour le Tour Vibration
- 21 et 22** Journées Européennes du Patrimoine (Archives et château Raoul)
- 30 sept.** **Deux nouveaux médecins généralistes se sont installés grâce aux aides du Département à Saint-Maur et Châtillon-sur-Indre**

Octobre

- 11 oct.** Le Département de l'Indre a décroché la 5e place au classement des départements préférés des Français lors de la cérémonie des D d'or
- 13 oct.** Première édition des Département'elles à Belle-Isle
- 18 oct.** Distribution de 10 000 bracelets réfléchissants à destination des collégiens, à l'initiative du CODECOL
- 21 oct.** Les Archives fêtent leurs 20 ans rue Jeanne D'Arc au travers d'une performance artistique de Chiara Di Domenico et d'une exposition
- 25 oct.** Assemblée Générale des Maires Ruraux à Palluau-sur-Indre, en présence de Françoise Gatel, Ministre déléguée à la ruralité, au commerce et à l'artisanat
- 31 oct.** La gare de Valençay décroche la troisième place du concours des Plus Belles Histoires de Gares

Novembre

- 19 nov.** Remise des diplômes d'état à 8 Assistants Familiaux au Château Raoul
- 22 nov.** Séance plénière consacrée à la Décision Modificative n°2 2024 et au Débat d'Orientations Budgétaires 2025
- 26 nov.** Forum sur la prévention des chutes à Ardentes
- 28 nov.** **Signature de conventions d'aide à l'installation avec deux chirurgiens-dentistes installés dans le cabinet médical de Luçay-le-Mâle**
- 28 nov.** Remise des récompenses aux lauréats du concours départemental des "Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuris"
- 30 nov.** Inauguration du Centre de Secours et d'Incendie d'Ecueillé après d'importants travaux de rénovation

Décembre

- 3 déc.** Cérémonie de remise des récompenses aux mineurs et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le cadre de leur réussite à un examen scolaire
- 3 déc.** Visite du Foyer de Vie "les Écureuils", à l'occasion de la Journée Internationale des Personnes Handicapées
- 10 déc.** Les acteurs de la Stratégie Climat 36 réunis pour faire le point et réaffirmer l'engagement collectif face aux défis climatiques
- 11 déc.** **Signature d'une convention, avec le Centre Hospitalier et le Dispositif d'Appui à la Coordination, pour la mise en place du dispositif d'Accompagnement des Utilisateurs Multiples des Urgences**



Le conseil départemental en 2024



Le Président du Conseil départemental, Marc Fleuret

Le Conseil départemental élit, en son sein, son Président. Responsable de l'Exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil départemental et les décisions de la Commission Permanente. Il est, en outre, l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, il est responsable des services du Département.

1^{re} Vice-présidente
**Frédérique
MÉRIAUDEAU**
déléguée au Budget,
à la Santé et au Dialogue social



2^e Vice-président
**Gérard
MAYAUD**
délégué à l'Enfance
et à l'Insertion



3^e Vice-présidente
**Florence
PETIPEZ**
déléguée à la Commande
Publique et au Sport



4^e Vice-président
**Claude
DOUCET**
délégué au Tourisme,
à la Culture et
à l'Environnement



5^e Vice-présidente
**Virginie
ÉLION**
déléguée à l'Éducation
et aux Transports



6^e Vice-président
**Gil
AVÉROUS**
délégué au Patrimoine
et à l'Aménagement
numérique du territoire



7^e Vice-président
**François
DAUGERON**
délégué aux Grands
Investissements, Infrastructures
routières et bâtimementaires



Conseillère départementale
**Michèle
SELLERON**
déléguée aux
personnes âgées



Conseillère départementale
**Lydie
LACOU**
déléguée aux personnes
handicapées, aux gens du
voyage et au logement



La Commission Permanente

(composition du 19 décembre 2024)

Présidée par Marc Fleuret, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée départementale entre les séances plénières, conformément à la délégation reçue. Le Conseil départemental détermine le nombre de Vice-présidents et de membres de la Commission Permanente.

7 Vice-présidents :

Frédérique MÉRIAudeau ; Gérard MAYAUD ;
Florence PETIPEZ ; Claude DOUCET ; Virginie ÉLION ;
Gil AVÉROUS ; François DAUGERON

15 Membres :

Nadine BELLUROT ; Régis BLANCHET ; Gérard BLONDEAU ;
Gilles CARANTON ; Nathalie CORBEAU ; Mireille DUVOUX ; Lydie LACOU ; Jean-Yves HUGON ; Imane JBARA-SOUNNI ; Philippe MÉTIVIER ; Chantal MONJOINT ; Christian ROBERT ;
Michèle SELLERON ; Lucie BARBIER ; Michel BOUGAULT ;
Anne-Claude MOISAN-LEFÈVRE.

La Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres, composée de membres à voix délibérative, attribue les marchés publics formalisés dont la valeur atteint les seuils européens, évitant ainsi que le choix du titulaire soit fait par une seule personne.

Les membres de la CAO

En qualité de Président de la commission :

Le Président du Conseil départemental ou son représentant,
Jean-Yves HUGON.

Les Titulaires :

Claude DOUCET, Gérard MAYAUD, Lydie LACOU,
Michèle SELLERON, Michel BOUGAULT.

Les suppléantes :

Florence PETIPEZ, Mireille DUVOUX,
Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Lucie BARBIER.

247 procédures de marchés ont été initiées, pour 99 marchés formalisés dont 85 attribués par la Commission d'Appel d'Offres lors de ses 11 séances et 148 marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec mise en concurrence.
636 rapports soumis à délibération lors de 14 réunions de la Commission Permanente en 2024.

L'Assemblée départementale

Organe délibérant du Département, l'Assemblée départementale est formée de la réunion des 26 Conseillers départementaux élus au suffrage universel direct.

L'Assemblée départementale vote le budget ainsi que les grandes décisions mettant en œuvre les orientations de la politique départementale.

4 sessions En 2024

15/01 Budget Primitif

12/04 Séance plénière

24/06 Budget supplémentaire

22/11 Décision Modificative N°2
et Orientations Budgétaires 2025



Les 26 Conseillers
départementaux
par cantons

CHÂTEAUROUX 1
Marc FLEURET
Florence PETIPEZ

CHÂTEAUROUX 2
Jean-Yves HUGON
Imane JBARA-SOUNNI

CHÂTEAUROUX 3
Gil AVÉROUS
Chantal MONJOINT

LA CHÂTRE
François DAUGERON
Michèle SELLERON

ARDENTES
Gilles CARANTON
Nolwenn LEROY

**ARGENTON-SUR-
CREUSE**
François AVISSEAU
Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE

LE BLANC
Gérard BLONDEAU
Nathalie CORBEAU

BUZANÇAIS
Régis BLANCHET
Frédérique MÉRIAUEAU

ISSOUDUN
Michel BOUGAULT
Lucie BARBIER

LEVROUX
Philippe MÉTIVIER
Nadine BELLUROT

**NEUVY-SAINT-
SÉPULCHRE**
Christian ROBERT
Virginie ÉLION

SAINT-GAULTIER
Gérard MAYAUD
Lydie LACOU

VALENÇAY
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX

Les commissions
spécialisées

Émanation de l'Assemblée, 6 commissions spécialisées
étudient les dossiers et préparent les débats discutés
en séance plénière.

Commission
des Finances
et de la Solidarité
Territoriale

Président :
Gilles CARANTON
Vice-présidente :
Nadine BELLUROT
Rapporteur général du budget :
Régis BLANCHET

Membres
Frédérique MÉRIAUEAU
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX
François DAUGERON
Lydie LACOU
Gérard BLONDEAU
Florence PETIPEZ
Gérard MAYAUD
Gil AVÉROUS
Michel BOUGAULT
François AVISSEAU

Commission
de l'Action Sociale
et des Solidarités
Humaines

Présidente :
Michèle SELLERON
Vice-présidente :
Lydie LACOU

Membres
Nathalie CORBEAU
Gérard MAYAUD
Claude DOUCET
Nolwenn LEROY
Philippe MÉTIVIER
Virginie ÉLION
Nadine BELLUROT
Chantal MONJOINT
Frédérique MÉRIAUEAU
Gérard BLONDEAU
Lucie BARBIER
Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE

Commission
des Grands
Investissements

Président :
Gérard BLONDEAU
Vice-président :
Gil AVÉROUS

Membres
François DAUGERON
Gilles CARANTON
Christian ROBERT
Gérard MAYAUD
Régis BLANCHET
Nadine BELLUROT
Mireille DUVOUX
Florence PETIPEZ
Jean-Yves HUGON
Frédérique MÉRIAUEAU
Michel BOUGAULT
François AVISSEAU

Commission
de l'Attractivité,
du Tourisme,
de la Culture et de
l'Environnement

Président :
Jean-Yves HUGON
Vice-président :
Christian ROBERT

Membres
Claude DOUCET
Chantal MONJOINT
Florence PETIPEZ
Nadine BELLUROT
Lydie LACOU
Imane JBARA-SOUNNI
François DAUGERON
Frédérique MÉRIAUEAU
Gilles CARANTON
Gil AVÉROUS
Lucie BARBIER
Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE

Commission
de l'Éducation
et des Transports

Présidente :
Nathalie CORBEAU
Vice-président :
Jean-Yves HUGON

Membres
Virginie ÉLION
Gérard MAYAUD
Lydie LACOU
Mireille DUVOUX
Chantal MONJOINT
Michèle SELLERON
Claude DOUCET
Régis BLANCHET
Nadine BELLUROT
François DAUGERON
Anne-Claude
MOISAN-LEFÈBVRE
François AVISSEAU

Commission
de la Jeunesse
et des Sports

Président :
Philippe MÉTIVIER
Vice-présidente :
Lydie LACOU

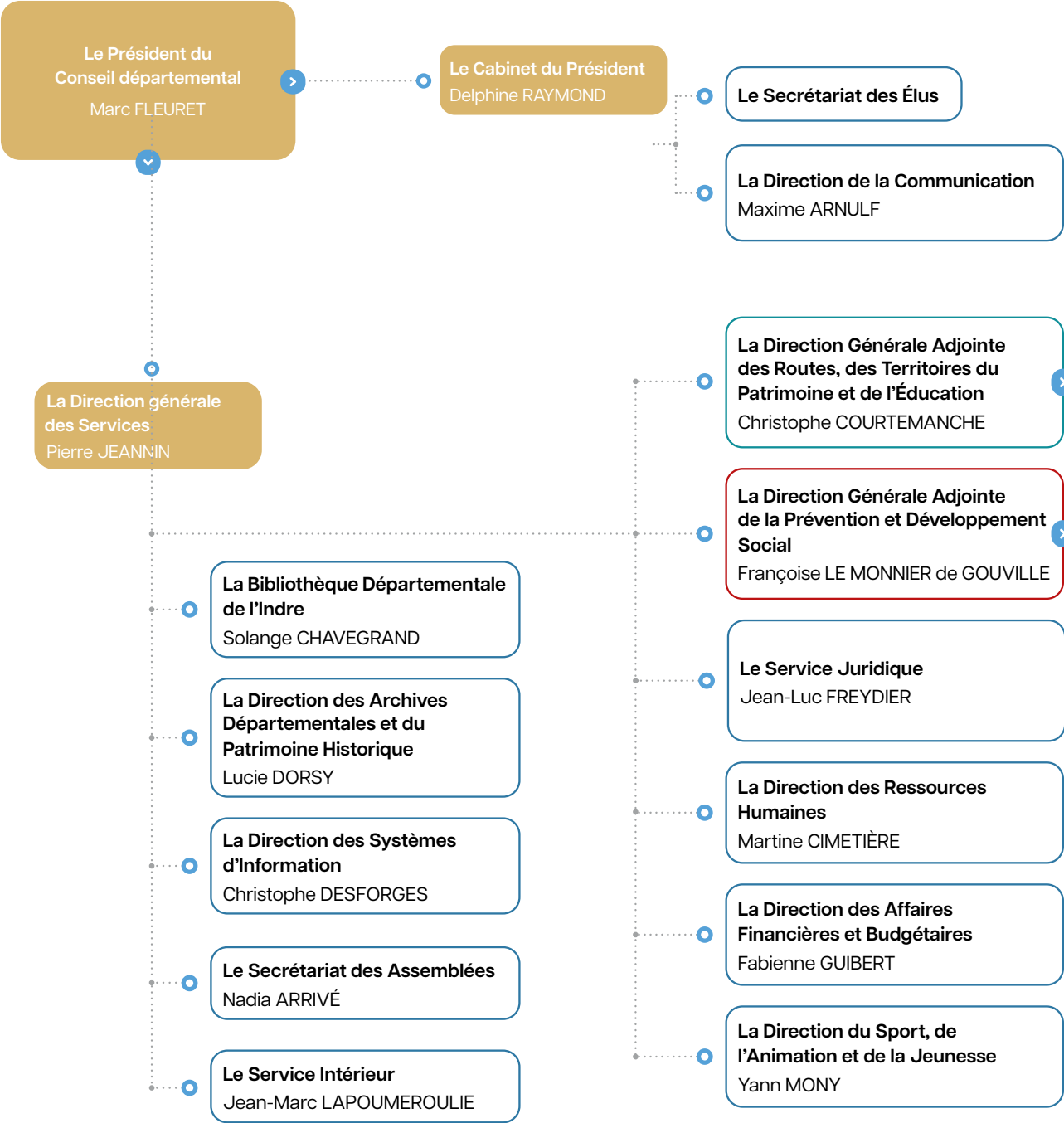
Membres
Nolwenn LEROY
Virginie ÉLION
Gérard MAYAUD
Claude DOUCET
Mireille DUVOUX
Jean-Yves HUGON
Florence PETIPEZ
Christian ROBERT
Gilles CARANTON
Nadine BELLUROT
Lucie BARBIER
Michel BOUGAULT

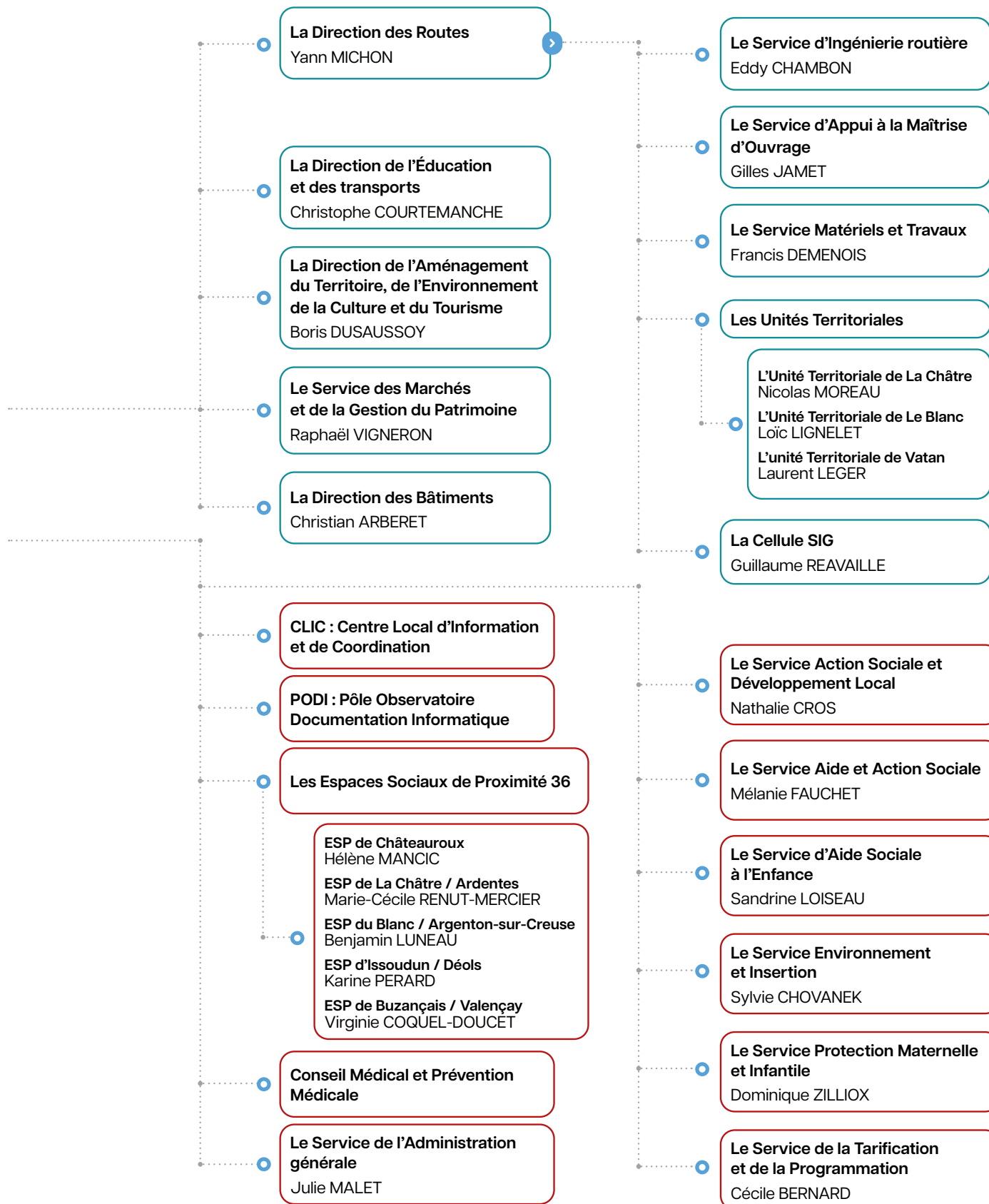
Les commissions spécialisées assurent une
gestion locale efficace en répondant aux
besoins spécifiques de chaque secteur.

Suite au décès de Christian Robert le 19 décembre 2024, Laurent Bré, qui était son remplaçant, est élu conseiller
départemental du canton de Neuvy-Saint-Sépulchre, en binôme avec Virginie Elion.



Organisation des Services du Département de l'Indre





Richesses de notre territoire

Patrimoine

- 30 Châteaux (dont 1 labellisé Maison des Illustres)
- 43 Musées (dont 6 labellisés Musée de France)
- 40 édifices religieux remarquables dont 1 site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO
- 1 site archéologique (Argentomagus)
- 17 Parcs et jardins dont 4 labellisés jardins remarquables
- 1 réserve zoologique
- 6 curiosités (moulin, pont, barrage, tombeau, dolmen...)
- 2 Plus Beaux Villages de France (Gargilesse et Saint-Benoît-du-Sault)
- 1 Plus Beau Détour en France (Valençay)
- 1 Station Verte (Éguzon)
- 2 villages étapes sur l'A20 (Éguzon et Vatan)
- 1 Ville et Métiers d'Art (La Châtre)
- 1 Ville Impériale (Châteauroux)
- 2 Petites cités de caractère (Levroux et Sainte-Sévère-sur-Indre)
- 46 communes fleuries dont 2 avec 4 fleurs (Châteauroux et Veuil)



Nature

- 1 parc naturel régional (la Brenne)
- 1 réserve naturelle nationale (Chérine)
- 28 espaces naturels sensibles
- 28 sites de découverte nature et observatoires
- 3 500 km de cours d'eau.
- 6 000 étangs, dont 3 000 au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne, l'une des plus importantes zones humides continentales françaises. Reconnue au niveau international pour la richesse de sa faune et de sa flore, elle abrite plus de 150 espèces d'oiseaux.
- Le lac d'Éguzon 312 ha de superficie le plus grand lac de la Région Centre-Val de Loire.
- 8 254 km de chemins de randonnée comprenant 7 GR & GR de Pays inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), sur 217 communes.



Gastronomie

- 1 entreprise du patrimoine vivant
- 1 destination labellisée Vignobles et Découvertes (Berry, Centre-Loire)
- 33 producteurs fermiers Bienvenue à la Ferme
- 9 producteurs fermiers Accueil Paysan
- 8 producteurs du @ Centre
- 2 AOP fromages (Poulligny-Saint-Pierre et Valençay)
- 2 vignobles AOP (Reuilly et Valençay)
- 2 fermes auberges (Bienvenue à la Ferme)
- 118 restaurants traditionnels dont 1 étoilé Michelin et 6 répertoriés au Michelin, 3 sont Qualité tourisme, 1 est restaurant de qualité (collège culinaire de France), 2 marqués Tourisme et Handicap, 3 Accueil Vélo et 2 Qualidog
- 16 maîtres restaurateurs
- 5 Tables Gourmandes du Berry
- 1 cave labellisée Tourisme et Handicap



Culture et loisirs

- 19 salles de spectacles
- 28 galeries d'exposition
- 9 cinémas
- 1 théâtre
- 7 bases de loisirs et 2 bases de plein air
- 11 sites d'activités aériennes
- 2 sites de saut à l'élastique
- 1 circuit de Formule 3
- 4 circuits de karting
- 1 train touristique
- 32 centres équestres
- 3 golfs dont 1 de 18 trous
- 9 plans d'eau aménagés dont le lac d'Éguzon (plus grand lac de la région Centre-Val de Loire)
- 10 sites de baignade dont 1 labellisé Pavillon Bleu (Chambon à Éguzon)
- 16 piscines ou centres aquatiques et 2 piscines naturelles (Bélâbre et Éguzon)
- 77 étangs de pêche
- 24 parcours touristiques de pêche
- 1 stade d'eau vive 2 stations de ski nautique
- 1 bateau promenade
- 15 points de location de canoës-kayaks
- 2 terrains de paint-ball
- 4 structures parcours dans les arbres
- 2 bowlings
- 5 escape games et 1 laser game
- 1 boulodrome
- 1 hippodrome
- 1 patinoire
- 6 sites d'escalade
- Près de 2500 km d'itinéraires de Promenade et de Randonnée qualifiés (250 boucles environ)
- 2 GR® (le GR® 46 et le GR® 654) et 5 GR® de pays soit 1080 km de sentiers balisés
- 180 km de la Route équestre d'Artagnan
- 18 loueurs de cycles (VAE, VTC, VTT) (1 Qualidog)
- 850 km de petites routes jalonnées pour le cyclotourisme
- 5 bases VTT
- 1210 km de réseaux VTT balisés FFCylotourisme
- 2 circuits Vélo & Fromages (88 km)
- 94 bornes de charges électriques pour voitures, et 86 pour vélo

soutenir les solidarités

Le Département accompagne au quotidien les familles, les seniors en perte d'autonomie, soutient les personnes en situation de handicap, aide les personnes en difficulté dans leurs parcours d'insertion, agit pour la protection de l'enfance en danger et mène une politique volontariste pour maintenir une médecine de proximité.

p.20

Bien vieillir dans l'Indre

p.26

L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial

p.28

La prise en charge départementale des situations de handicap

p.31

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

p.32

Le maintien d'une médecine de proximité

p.34

L'enfance et la famille

p.37

Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion

42,41 M€

Consacrés aux personnes âgées en 2024
dont 26,80 M€ versés au titre de l'APA et
14,57 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement

35,64 M€

Consacrés pour le budget global dédié à
l'insertion et au RSA

35 M€

Consacrés à l'accompagnement des personnes
en situation de handicap

27,35 M€

Consacrés à la protection de l'enfance



Bien vieillir dans l'Indre

Le schéma gérontologique s'inscrit dans la continuité du précédent dans un contexte de vieillissement de la population dans les départements ruraux et d'un manque de professionnels de santé. L'enjeu est de pouvoir apporter des réponses dans ce contexte en travaillant le plus en amont possible sur la prévention.

Pour ce faire, le schéma s'appuie sur deux grands axes :

- Prévention de la perte d'autonomie : en complément des actions de prévention, il est nécessaire de permettre à chacun de pouvoir anticiper son vieillissement et sa perte d'autonomie en agissant sur les déterminants du bien vieillir, en étant acteur de son vieillissement et en restant vigilant sur le repérage des fragilités.
- Accompagnement des personnes en perte d'autonomie quel que soit leur lieu de vie : cela passe par une réflexion des modes d'accompagnement de la

perte d'autonomie et leur évolution/transformation, leurs difficultés, qu'il s'agisse des EHPAD ou des accompagnements à domicile et la nécessaire prise en compte des aidants.

Ces deux axes sont déclinés en fiches actions. Certaines dépendent exclusivement de la volonté du Département et de son intervention, la plupart cependant ne seront mises en œuvre qu'avec la mobilisation et le soutien de l'ensemble des partenaires et acteurs. Il convient de garder bien présent à l'esprit que même chef de file désigné de la politique gérontologique, le Département ne peut, dans la plupart des domaines qui concernent nos aînés intervenir seul. Cela est particulièrement prégnant pour le domaine du soin, intrinsèquement lié au « bien vieillir », et qui échappe à la seule implication du Département.

Ce schéma se veut le relais d'une politique gérontologique ambitieuse capable de

répondre aux enjeux du vieillissement de la population de l'Indre en mobilisant l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière.

Le maintien à domicile des personnes âgées reste la priorité de la politique gérontologique départementale. Dans cet esprit et afin de soutenir les personnes âgées et leur entourage dans ce choix de vie, le Département intervient à plusieurs niveaux.

Outil majeur de la politique gérontologique, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide du Département pour les personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus, résidant dans l'Indre ou dont le domicile de secours se trouve dans l'Indre et rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne. Elle est modulée en fonction de l'importance de la perte d'autonomie afin de répondre équitablement aux besoins de chacun.



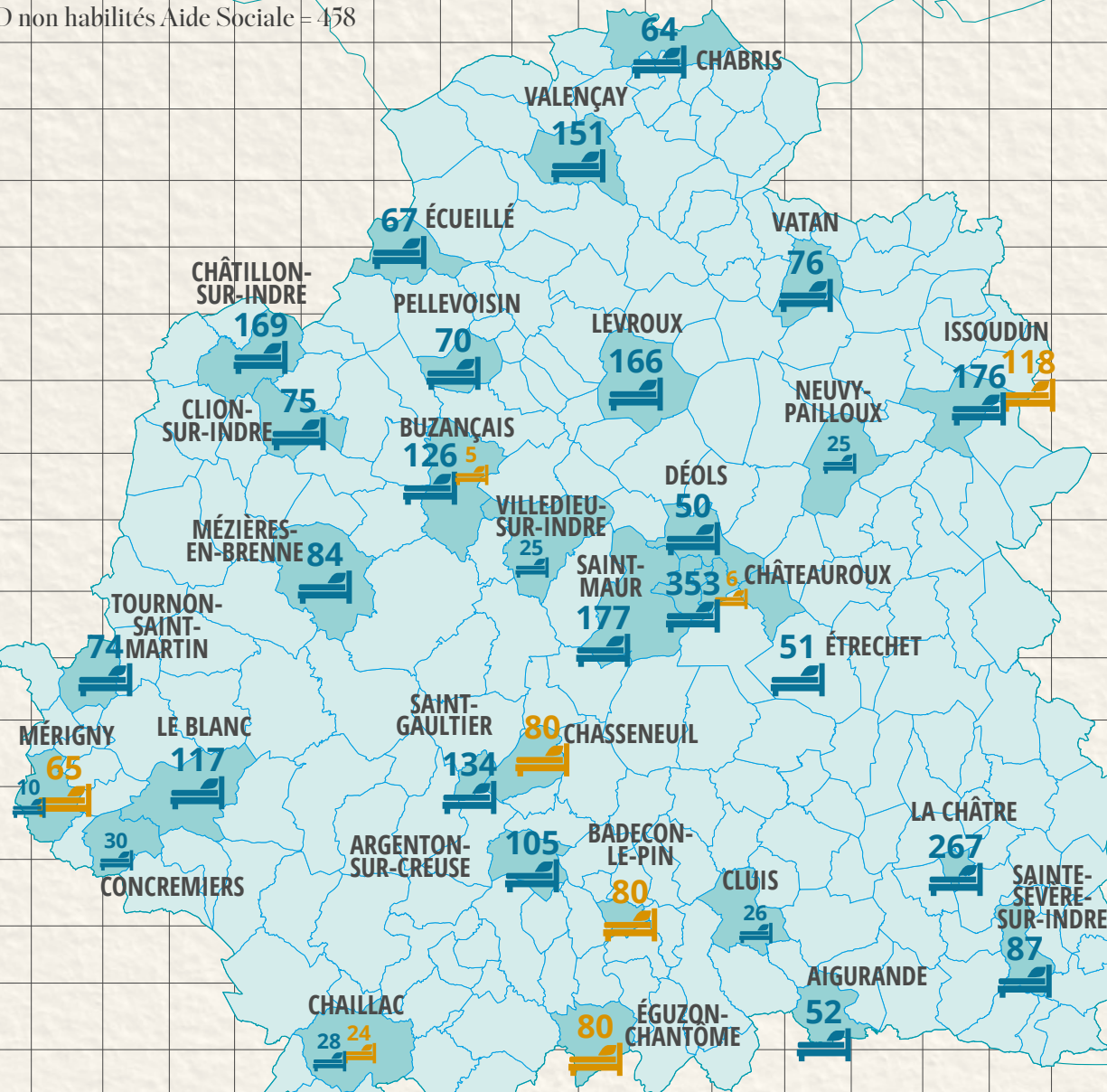
Capacité d'accueil en EHPAD = 3293 places

Répartition selon l'habilitation à l'Aide Sociale au 31 décembre 2024

Nombre de places autorisées incluant l'hébergement temporaire médicalisé et hors ESLD

● EHPAD habilités Aide Sociale = 2855

● EHPAD non habilités Aide Sociale = 458



À domicile, l'APA participe au maintien de la personne dans son lieu de vie et permet de couvrir tout ou partie des dépenses de toute nature, relevant d'un plan d'aide élaboré par l'équipe médico-sociale du Département avec le bénéficiaire.

Le montant est calculé en fonction du degré d'autonomie, des ressources et du plan d'aide accepté. Le plan d'aide peut prévoir l'intervention d'une tierce personne ou d'un service prestataire ou d'un mandataire agréé, des aides techniques, du coût du portage de repas, de la téléassistance, des articles d'hygiène ou d'envisager l'aménagement du logement, pour favoriser le maintien à domicile.

Le montant moyen d'APA tout GIR confondu (1 à 4) est passé de 438 € en 2015 à 588 € en 2024 et le montant moyen pour une dépendance relevant des GIR 1/2 de 769 € en 2015 à 1004 € en 2024 ce qui signifie que les personnes bénéficiant de l'APA sont davantage prises en charge tout en constatant que les besoins au titre de la grande

dépendance augmentent.

Ces dernières années, le secteur de l'aide à domicile rencontre de grosses difficultés tant dans le recrutement que pour la fidélisation des aides à domicile. C'est pourquoi, le Département de l'Indre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, se mobilise pour accompagner les structures du territoire, dans leur politique de ressources humaines.

Au niveau national, des mesures de revalorisation salariale ont été actées. Le Département les a immédiatement prises en compte dans ses financements aux structures employeurs à hauteur de 2 106 373 € en 2024.

Parallèlement, le Département poursuit son soutien auprès des services d'accompagnement et d'aide à domicile en proposant des rencontres de proximité pour promouvoir le métier, développer l'emploi et aider au recrutement dans ce secteur. Cette dynamique s'inscrit dans la stratégie départementale d'attractivité.

De plus le Département, soucieux de l'effort apporté par les aidants auprès des personnes aidées, valorise

depuis de nombreuses années dans les plans d'aide, l'aide au répit ou l'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant, se traduisant par la mise en place d'heures supplémentaires au domicile ou par des séjours avec ou sans hébergement.

En 2024, le Département a consacré 198 562,54€ au soutien des aidants par la mobilisation principalement de l'accueil de jour et l'hébergement temporaire.

Depuis 2017, en établissement, le financement de la dépendance n'est plus calculé sur la situation individuelle de chaque résident mais dépend d'un calcul prenant en compte le niveau moyen de perte d'autonomie des résidents de chaque établissement et une valeur départementale : le point Gir départemental.

Sur cette base, le Département a versé, en 2024, aux établissements, au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), 11,122 M€.

Le Programme d'Intérêt Général pour l'adaptation des logements privés à la perte d'autonomie

Le Programme d'Intérêt Général est un partenariat organisé par le Département avec l'État (ANAH), la Région, les caisses de retraites (CARSAT, MSA, SSI) et la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

L'adaptation des logements constitue souvent une clé importante pour le maintien à domicile. Des sanitaires non adaptés, la maison entière ou certaines pièces devenues inaccessibles, sont des obstacles pour que la personne en perte d'autonomie puisse demeurer chez elle de façon autonome. Il existe de nombreux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, notamment ceux pilotés par l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

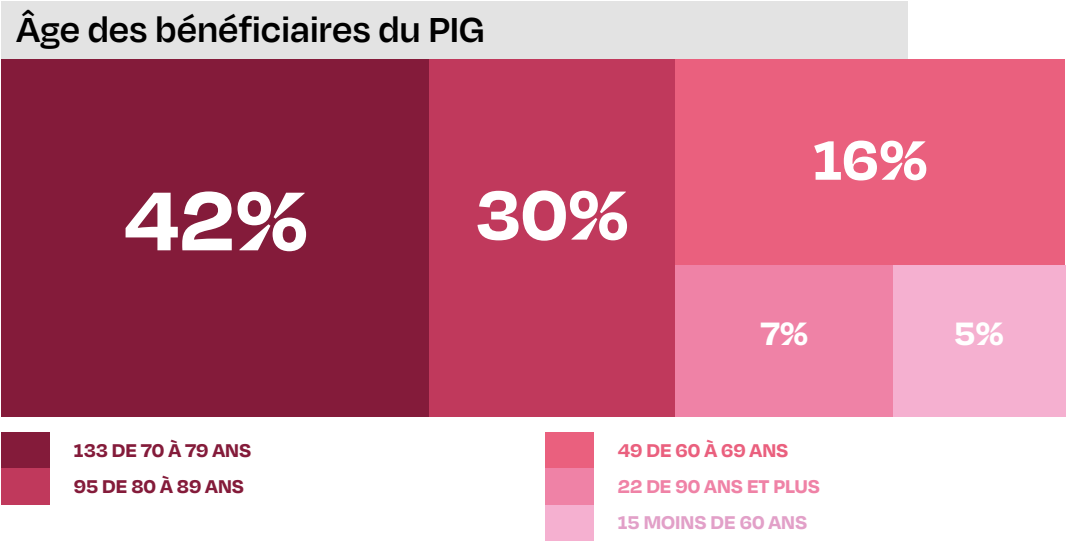
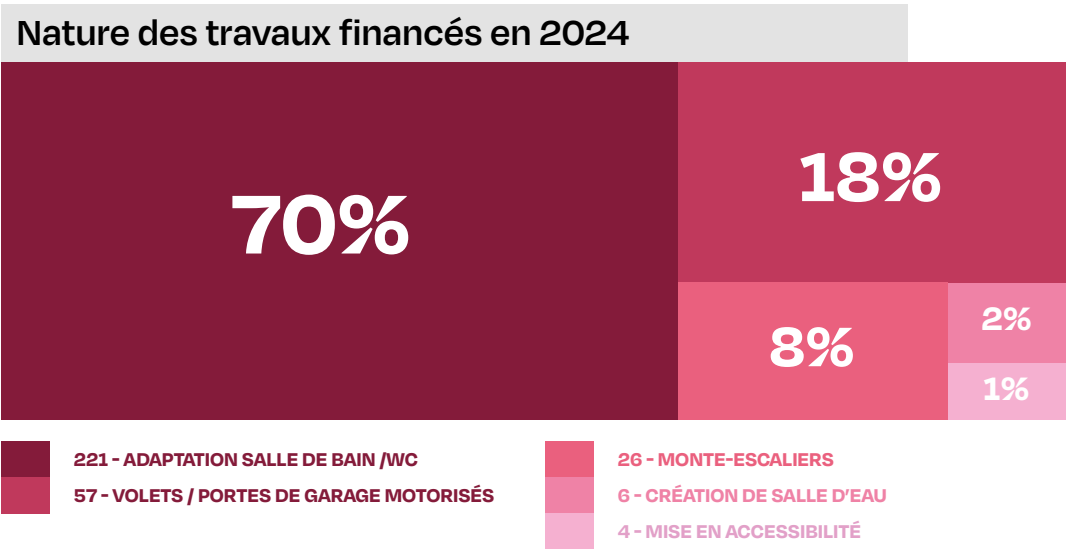
La multiplicité des dispositifs existants, les intervenants financiers potentiels, la nécessité de fournir une évaluation technique précise des travaux à envisager, rendent, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, le montage de ce type d'opération complexe. De plus, le coût de ces aménagements peut parfois se révéler très important et laisser à la charge de la personne, un montant non négligeable, l'amenant à renoncer à réaliser les adaptations nécessaires à son maintien à domicile. Aussi pour atténuer ces difficultés, le Département de l'Indre s'est engagé depuis de nombreuses années dans un programme d'aide pour l'adaptation et la mise aux normes d'habitabilité des logements occupés par des personnes âgées ou en situation de handicap.

En 2024, ce programme a porté sur un volume de 314 opérations agréées par la Commission d'Attribution des Aides Prévisionnelles (CAAP). Sur les 314 opérations agréées, 70 % des travaux acceptés ont concerné l'adaptation de salle de bains/WC (221 projets) ou sa création (6 projets) pour aboutir à une unité de vie en rez-de-chaussée, soit un total de 227 aménagements de salles d'eau. Les autres opérations ont porté sur la pose de volets roulants motorisés (57), la pose d'un monte-escalier (26), l'accessibilité (4), et création d'une unité de vie (1). Ce sont 48 dossiers qui concernent à la fois l'aménagement de salle de bains et d'autres types de travaux comme l'accessibilité, la pose d'un monte-escalier ou de volets roulants motorisés.

Le montant hors taxe des travaux engagés s'est élevé en 2024 à 2 293 757 € soit un coût moyen de travaux par opération de 7288 € et un montant total de subventions engagées s'élevant à 1 293 973 € représentant plus de 60 % du montant total HT.

Sur la durée totale du programme depuis 2005, ce sont 3720 opérations qui ont été accordées pour un montant total de travaux HT de 23 139 388 € avec un taux de subventionnement de 77 %.

L'âge moyen des bénéficiaires du PIG est de 76 ans. Il est de 77 ans pour les personnes âgées et de 60 ans pour les personnes en situation de handicap. Les demandeurs vivant seuls sont majoritaires (50 %).



L'habitat inclusif

L'habitat inclusif est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées (de 65 ans et plus) qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé entre elles ou avec d'autres personnes. Ce projet de vie doit prévoir un projet de vie sociale et partagée. Les personnes peuvent être locataires, colocataires, propriétaires ou sous locataires, issues du parc social ou privé.

L'habitat est partagé : il doit donc y avoir une partie privative et des espaces communs. Ils doivent bénéficier d'un projet de vie sociale et partagée, porté par un professionnel en charge de l'animation, de la coordination. Les habitants peuvent continuer de bénéficier d'un accompagnement personnalisé quant à leur

aide à l'autonomie (APA, PCH). Intégrer un habitat inclusif peut permettre de bénéficier d'une Aide à la Vie Partagée (AVP).

L'AVP est attribuée aux habitants sous réserve qu'ils vivent dans un logement « Habitat inclusif » respectant le cahier des charges défini par l'arrêté du 24 juin 2019 et bénéficiant d'une convention avec le Département.

Le montant global de la programmation s'élève à 7 515 000€ pour la période 2023-2029 pour 144 logements susceptibles d'accueillir 185 personnes bénéficiaires de l'AVP dont 82 personnes âgées et 103 personnes en situation de handicap.

L'ouverture et la mise en service des différents projets est progressive.

En 2024, 5 projets ont intégré le dispositif pour un montant prévisionnel d'Aide à la Vie Partagée de 585 000€.
Les montants mandatés d'AVP pour chaque projet sont les suivants :

- ADAPEI – Châteauroux – 11 bénéficiaires PH de l'AVP pour un montant de 87 500€
- CSPCP – Issoudun – 10 bénéficiaires PH de l'AVP pour un montant de 75 000€
- Maison de vie et du bien être (MVBE) – Pouiligny-Saint-Pierre – 18 bénéficiaires pour 130 625€
- Le hameau Céline Lancelot – Ecueillé – 9 bénéficiaires pour 60 625€
- La Roche Bellusson – Mérigny - 11 bénéficiaires pour 78 750€

	Prévisionnel 2024				Réalisé 2024					
	Montant AVP/an/ personne	Nombre d'habitants	Nombre de mensualités prévisionnelles	Montant annuel AVP	Montant AVP/an/ personne	Nombre d'habitants	Dont PA*	Dont PH*	Nombre de mensualités effectives	Montant annuel AVP
Maison de Vie et du Bien-être Pouiligny-St-Pierre	7 500 €	20	240	150 000 €	7 500 €	18	13	5	209	130 625 €
Le Hameau Céline Lancelot Ecueillé	7 500 €	16	192	120 000 €	7 500 €	9	9	2	97	60 625 €
DHAPI – CSPCP Issoudun	7 500 €	10	120	75 000 €	7 500 €	10		10	120	75 000 €
DHIC – ADAPEI 36 Châteauroux	7 500 €	20	240	150 000 €	7 500 €	11		12	140	87 500 €
La Roche Bellusson Mérigny	7 500 €	12	144	90 000 €	7 500 €	11	10	1	126	78 750 €
Total		78	936	585 000 €		59	32	30	692	432 500 €

* PA = Personne Âgée *PH = Personne Handicapée





L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial

L'Accueil Familial est une solution d'hébergement qui se développe sur le territoire. Dédié aux personnes âgées et adultes en situation de handicap, il est encadré par le Département tant sur l'organisation que sur la formation et l'accompagnement des professionnels.

Une alternative à l'accueil en établissement

Mode d'accueil dans le prolongement du maintien à domicile, l'accueil familial consiste pour un particulier à accueillir, chez lui, une personne âgée ou en situation de handicap. Il permet un hébergement individualisé dans un cadre familial chaleureux et sécurisé, garantissant le bien-être physique et moral. Il permet d'entretenir des liens amicaux et familiaux et contribue à l'échange entre générations. L'accueil familial permet aussi de respecter l'autonomie de la personne et son intégrité.

L'agrément est délivré pour 5 ans par le Président du Conseil départemental aux candidats remplissant certaines conditions, notamment garantir la continuité de l'accueil et assurer la sécurité et le bien-être des personnes accueillies.

Dans notre département, au 31 décembre 2024, 70 accueillants familiaux agréés (dont 8 en couple) accueillent 104 personnes (91 personnes en situation de handicap et 13 personnes âgées).

Le Département assure l'organisation, le suivi et le contrôle des accueils familiaux. Il se charge d'instruire les demandes, de délivrer l'agrément, d'organiser la formation initiale et continue des accueillants familiaux agréés, et d'effectuer le contrôle des conditions d'accueil, ainsi que le suivi social et médico-social des personnes accueillies notamment au travers du Service d'Accompagnement à l'Accueil Familial (SAAF).

Les Maisons d'Accueil Familial

Construites par et sur les communes de Chasseneuil, Crevant, Bommiers et Rivarennes, ces maisons d'accueil familial regroupées permettent à plusieurs accueillants d'y vivre et d'exercer leur métier, en prenant soin des personnes âgées ou en situation de handicap qu'elles reçoivent.

Au 31 décembre 2024, 9 accueillants ont permis à 6 personnes âgées et 17 personnes en situation de handicap d'être hébergées.

70

Accueillants familiaux agréés*

104

Personnes accueillies en accueil familial*

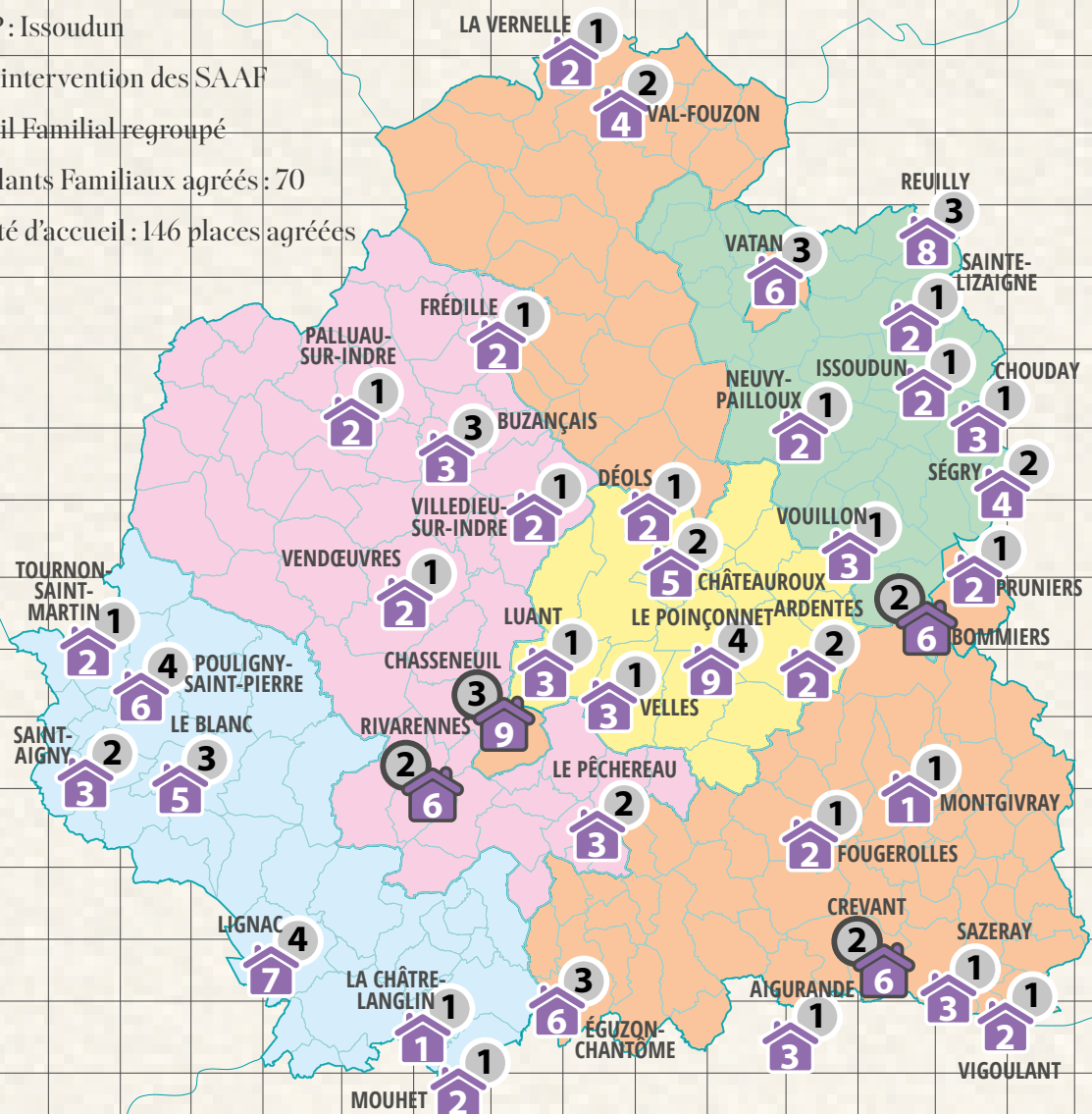
67

Personnes accueillies en famille d'accueil bénéficiant de l'aide sociale du Département*

*chiffres au 31/12/2024

L'Accueil Familial et les Maisons d'Accueil Familial
au 31/12/2024

- ADPEP 56 : Valençay / La Châtre
- APAJH 56 : Buzançais
- Atout Brenne : Le Blanc
- CDGL : Châteauroux
- CSPCP : Issoudun
- Zone d'intervention des SAAF
- Accueil Familial regroupé
- Accueillants Familiaux agréés : 70
- Capacité d'accueil : 146 places agréées



La prise en charge départementale des situations de handicap

En 2022, le Département a adopté son nouveau schéma départemental du handicap (2021-2025). Trois grands axes ont été retenus :

Accompagner les actions visant à l'adaptation des activités sociales ouvertes « à tous » pour qu'elles deviennent effectivement et réellement accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce dans tous les domaines : promouvoir des actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement, veiller à l'accès aux soins (soins à domicile, accès aux soins hospitaliers, recours aux outils e-santé), promouvoir des actions de formation et d'information auprès du monde sportif, culturel, de loisirs, favoriser la mobilité en territoires ruraux, développer l'information et la formation des administrations et guichets d'accès aux droits (mairies, agences France Services, organismes de sécurité sociale...).

Poursuivre le développement des réponses d'accompagnement à domicile et les actions permettant de favoriser réellement l'inclusion : soutenir le déploiement de la PCH, qui permet de financer de l'aide humaine à domicile, augmenter les places de SAMSAH, développer la logique de parcours dans les SAVS, promouvoir une offre d'habitat adapté, en poursuivant l'aide à l'adaptation des logements privés et en accompagnant l'habitat inclusif, développer une véritable politique d'aide aux aidants.

Proposer un accueil de qualité quand la situation de handicap ne permet pas de vivre de manière autonome même accompagnée : il s'agit de poursuivre le développement de l'accueil familial, le programme de restructuration-rénovation des établissements, favoriser l'exercice de la parentalité des personnes accueillies au sein des

foyers d'hébergement, développer l'offre d'accueil de jour et temporaire en FAM, poursuivre les efforts d'adaptation des établissements et leur ouverture vers les activités sociales extérieures.

798 places en établissements ou services médico-sociaux relevant de la compétence du Département sont aujourd'hui proposées aux personnes en situation de handicap dans l'Indre. S'y ajoutent également les possibilités d'accueil en accueil familial. Foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, accueils de jour, services d'accompagnement sont autant de solutions adaptées à l'âge, à la nature du handicap et aux conséquences de celui-ci en termes de perte d'autonomie.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Cette prestation constituait l'une des grandes innovations de la loi du 11 février 2005. Elle vise à permettre aux personnes en situation de handicap de disposer des moyens nécessaires afin de compenser les conséquences de leur handicap pour les aider dans la réalisation de leur projet de vie.

Le montant et la forme de la prestation sont donc variables et reposent sur une évaluation globale de la situation de la personne assurée à domicile, individuellement, par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison du Handicap ; la décision est ensuite prise

par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), puis transmise au Département pour paiement.

La prestation de compensation permet ainsi de financer des « aides humaines » (interventions d'aide à domicile pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne ou indemnisation des aidants familiaux), des aides aux transports, des aides techniques, des travaux d'aménagement du logement ou des dépenses spécifiques et exceptionnelles induites par le handicap.

À compter du 1^{er} janvier 2021, la

584

Adultes accueillis en établissements*

279

Personnes accompagnées à domicile par un service spécialisé*

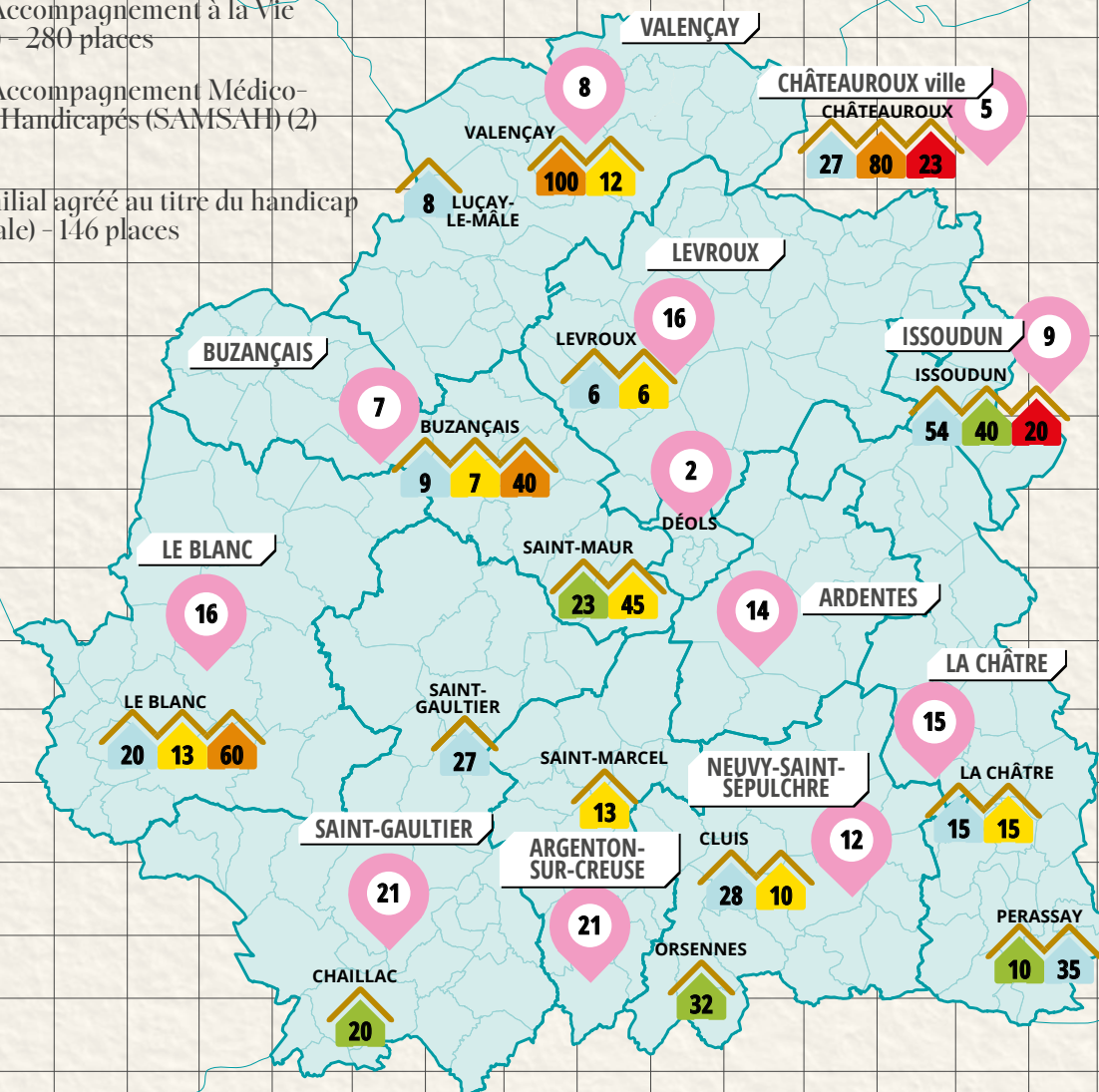
PCH prend également en compte la compensation du handicap dans l'exercice de la parentalité par une aide spécifique.

Le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter. Ainsi, fin 2024, 1488 personnes ont un droit ouvert à cette prestation, induisant un montant versé par le Département de 8 745 091 € en 2024.

**chiffres au 31/12/2024*

Structures pour adultes handicapés : compétence du Département (au 31/12/2024)

-  Foyer d'hébergement (1) - 121 places
-  Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) (2) - 125 places
-  Foyer de Vie (F.V.) (5) - 229 places
-  Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) - 280 places
-  Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH) (2) - 45 places
-  Accueil familial agréé au titre du handicap (valeur cantonale) - 146 places





La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Créée dans chaque département suite à la loi du 11 février 2005, la MDPH est un Groupement d'Intérêt Public constitué d'une équipe pluridisciplinaire (composée de médecins, ergothérapeutes, infirmières, psychologues, travailleurs sociaux) qui évalue et identifie les besoins.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées accueille et informe les personnes en situation de handicap, reçoit les demandes d'allocations et de prestations, aide à la définition d'un projet de vie grâce à une équipe pluridisciplinaire et oriente vers les bons interlocuteurs (associations, organismes). Chaque demande amène une réponse personnalisée dans le cadre du « Plan personnalisé de compensation » proposé à l'usager puis décidé et validé par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) dans laquelle siègent des représentants d'associations de personnes handicapées et leurs familles.

En termes d'activité, pour 2024 : 18 865 demandes ont été déposées auprès de la MDPH, soit une diminution de 3,04 % par rapport à 2023 et donnant lieu à 22 313 décisions.

Les prestations les plus demandées demeurent, pour les adultes : les cartes mobilité inclusion (CMI) invalidité et priorité, la CMI stationnement, la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'orientation professionnelle.

Pour les enfants, les prestations les plus demandées sont :

- L'AAEH et ses compléments pour 33,94 %, soit 924 demandes,
- Les orientations relatives aux parcours de scolarisation et d'orientation en établissement (50,43 %),
- Puis les CMI mentions « Invalidité, Priorité et Stationnement » pour 9,79 %.

En ce qui concerne la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ce sont 1 440 demandes (soit une hausse de 19,7 % par rapport à 2023).

Concernant les délais de traitement, ceux-ci se sont améliorés pour représenter une moyenne de 4,74 mois en 2024 pour 5,75 mois en 2023.

Conformément à la réglementation, la MDPH a reconnu des « droits à vie » permettant aux personnes de ne plus avoir à solliciter des renouvellements.

Pour l'année 2024, ce sont 1525 « droits à vie » en matière de CMI « invalidité » et « priorité », 1211 en matière de CMI « stationnement » et 667 en matière d'AAH qui ont été accordés.

La MDPH poursuit son engagement au bénéfice des nouveaux dispositifs d'accompagnement tels que le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) ainsi que sa participation au fonctionnement des nombreuses équipes mobiles ou services ambulatoires permettant l'accompagnement à la scolarisation ou socialisation des enfants ou des adultes présentant des troubles de l'autisme ou du comportement.

La MDPH reste le pivot dans la mise en œuvre et les articulations des nouveaux dispositifs développés au plan national pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

Le maintien d'une médecine de proximité

Dispositif de lutte contre la désertification médicale

Le Département propose une offre d'hébergement aux internes en médecine effectuant leur stage dans l'Indre par le biais d'une convention conclue avec l'établissement public Blanche de Fontarce. Deux maisons entièrement rénovées, présentant des équipements modernes et de qualité, permettant l'accueil de locataires acquittant un loyer plafonné, sont prises en charge par le Département, qui finance le surcoût et les périodes non louées.

En 2024, 8 étudiants ont été accueillis dans ces logements soit une participation financière pour le Département de 12 189 €.

Des logements meublés à loyer modéré sont également mis à disposition, suite à une convention avec l'OPAC, dans diverses communes de l'Indre, pour les stagiaires ou professionnels en attente d'installation.

Une bourse pour les étudiants internes en médecine générale et spécialisée

Le Département attribue une aide financière aux étudiants internes en médecine générale ou spécialisée. Le montant de la bourse aux internes en médecine a été réévalué et adapté à l'allongement de la durée de l'internat qui passe de 3 à 4 ans. L'indemnité d'étude d'un montant maximum de 36 000 € est versée mensuellement en mensualités constantes dans la limite de 1000 € par mois. L'interne s'engage à s'installer pour une durée minimale de cinq ans, dans le département, une fois son diplôme obtenu et dans les 2 années suivant son obtention.

En 2024, 2 internes bénéficient de ce dispositif. Une interne est sortie du dispositif, sa bourse étant arrivée à échéance.

Une indemnité d'étude d'un montant maximum de 12 000 € versable mensuellement et en mensualités constantes dans la limite de 1000 € par mois peut également être versée aux

étudiants en chirurgie dentaire, pour leur 6^e année de formation, avec les mêmes contreparties d'installation que pour les médecins généralistes ou spécialistes. Les étudiants en chirurgie dentaire en 3^e cycle long (6^e année et au-delà) peuvent solliciter dans les mêmes conditions une indemnité d'études, dont le montant maximum est fixé à 24 000 €.

Ce dispositif a été étendu en 2022 à d'autres formations de professionnels de santé. Une indemnité d'étude de 600 € par mois est proposée aux étudiants inscrits en 3, 4 et 5^e année de cursus d'orthophonie ou de kinésithérapie, ou de 1 000 € par mois pour une demande qui concernerait uniquement la dernière année de ces études. Cette aide est versée pour un engagement d'installation de 5 ans minimum dans le département, après obtention du diplôme.

En 2024, 2 étudiantes en kinésithérapie et 2 étudiantes en orthophonie sont entrées dans le dispositif. 3 étudiantes en sont sorties et se sont installées dans l'Indre en tant que masseur-kinésithérapeute et orthophonistes, comme le prévoyaient leurs contrats. 2 exercent sur la commune de Châteauroux et 1 sur la commune d'Issoudun.

Une aide financière pour l'installation de médecins généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes et orthophonistes de l'Indre.

L'obtention de l'aide est subordonnée aux conditions suivantes :

- Il doit s'agir de la première installation dans le Département en exercice libéral conventionné.
- Le professionnel s'engage à exercer 5 ans à l'adresse déclarée dans le contrat signé avec le Département.
- Le professionnel s'engage à exercer cette activité professionnelle en exercice libéral pendant les 5 ans à temps complet ou temps partiel, dans ce cas le montant de l'aide est proratisé.

Cette aide pour une activité à temps plein, 5 jours (soit 10 demi-journées de consultation) par semaine s'élève à :

- médecins généralistes : 15 000 €, majorés de 15 000 € si le médecin s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
 - médecins spécialistes : 30 000 €,
 - chirurgiens-dentistes ou orthodontistes : 15 000 €,
 - kinésithérapeutes : 5000 €, majorés de 10 000 € si le kinésithérapeute s'engage à réaliser des visites à domicile à raison d'une journée par semaine,
 - sages-femmes : 5000 €, majorés de 10 000 € si la sage-femme s'engage à réaliser dans sa pratique des échographies,
 - orthophonistes : 10 000 €.
- La totalité de l'aide perçue est à reverser en cas de cessation d'activité avant l'échéance des 5 ans.

En 2024, 23 professionnels de santé ont bénéficié d'une aide à l'installation du Département dont 4 médecins généralistes, 2 spécialistes en néphrologie, 8 chirurgiens dentistes, 9 kinésithérapeutes. Le montant total des aides attribuées s'élève à 390 500 €.

Une aide à la téléconsultation

Une aide en investissement au développement des solutions de téléconsultation à hauteur de 5000 € peut être versée pour l'installation d'un dispositif de téléconsultation dans un environnement permettant un accompagnement par un professionnel de santé (infirmier, pharmacien, professionnel de santé en MSP), sous réserve d'un engagement de fonctionnement du service pendant 3 ans.

En 2024, 6 pharmacies et 1 cabinet d'infirmiers ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 35 000 €.

Dispositif de lutte contre la désertification médicale MSP et annexes, Professionnels de santé libéraux aidés par le Département dans leur installation jusqu'à fin 2024.

Au cours de l'année 2024, le Département a également fait le choix de soutenir 3 projets innovants dans le secteur de la santé, bien que cette thématique ne relève pas de sa compétence :

- en votant une autorisation de programme de 150 000 € et des crédits de paiement de 75 000 € afin de participer au projet résidence "Pro-santé" pour répondre aux besoins de logements des professionnels ou futurs professionnels de santé de passage ou en cours d'installation dans l'Indre;
- en attribuant une aide financière de 30 000 € à l'association "Médecins solidaires" pour la création, la mise en place et le fonctionnement du point santé "Médecins solidaires" installé sur la commune de Reuilly;
- en votant une autorisation de programme de 5000€, assortie de crédits de paiement équivalents, pour soutenir le projet de medicobus porté par la Communauté Professionnelle de Santé du Val de Creuse.

 généraliste

 chirurgien dentiste

 diabétologue

 ophtalmologiste

 pédiatre

 cardiologue

 néphrologue

 psychiatre

 ORL

 kinésithérapeute

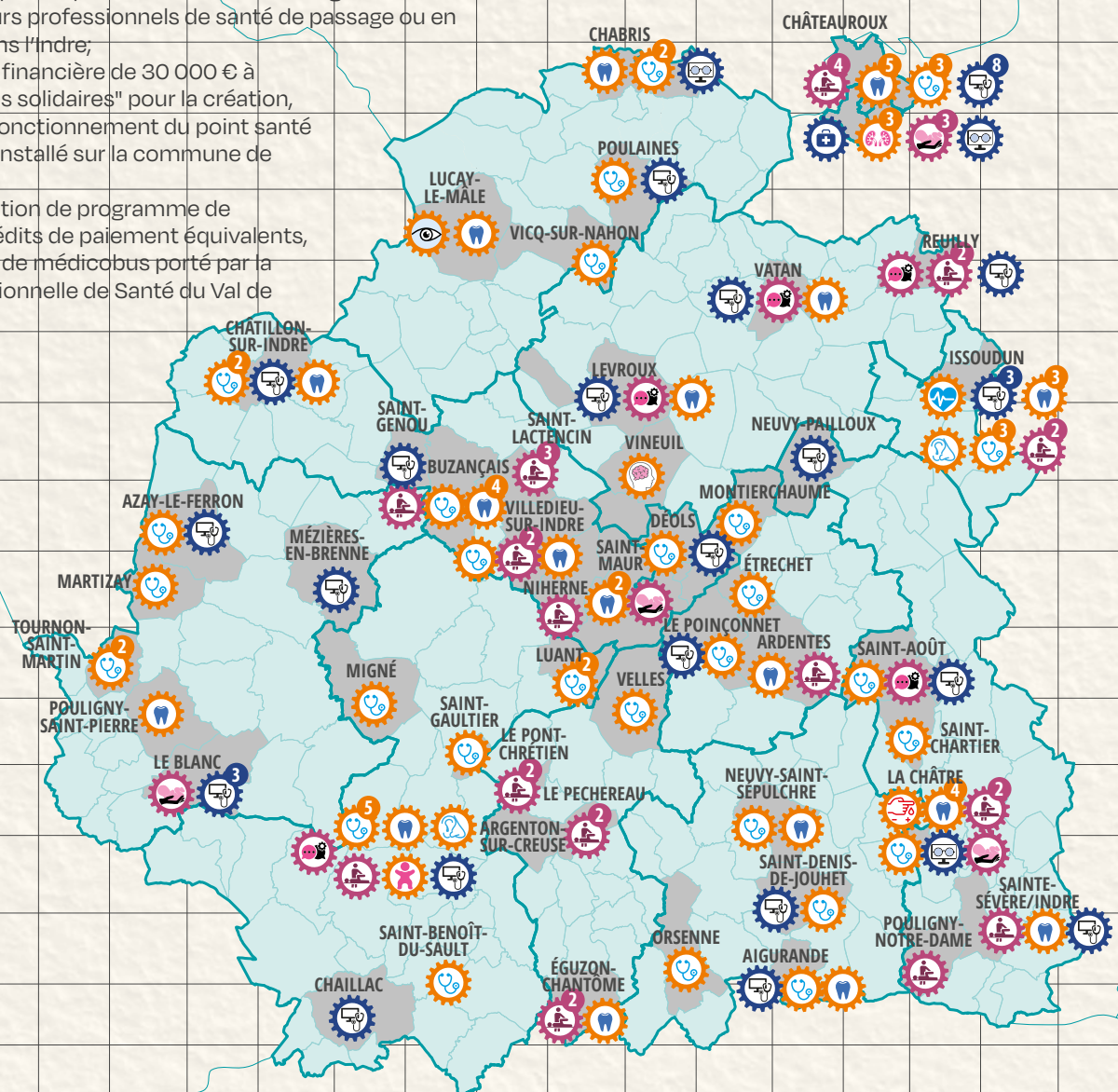
 orthophoniste

 sage femme

 borne de téléconsultation en cabinet d'infirmier

 borne de téléconsultation en pharmacie

 borne de téléconsultation en ophtalmologie



L'enfance et la famille

Consultations médico-sociales, visites à domicile ou bilans de santé à l'école maternelle, accompagnement des parents et des enfants en difficulté par des mesures adaptées, éventuellement judiciaires, d'aide à domicile ou de placement : ces missions sont exercées par les travailleurs sociaux et médico-sociaux des Espaces Sociaux de Proximité (ESP36) au titre des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Protection de l'Enfance.

La PMI propose gratuitement aux familles l'accompagnement médico-social des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans, des informations et conseils aux futurs parents, des conseils de puériculture, et des bilans de santé.

En 2024, les 3 médecins intervenant à temps partiel totalisant 0,69 ETP, ont permis d'assurer 281 séances de consultations. Globalement, ce sont ainsi 614 enfants qui ont été reçus à l'occasion de 1541 consultations. En outre, les 21 infirmières-puéricultrices ont prodigué 3671 actes de puériculture (dont 1633 visites à domicile) pour 1352 enfants. Enfin, durant l'année scolaire 2023-2024, 2031 enfants ont pu faire l'objet des dépistages et du bilan de santé proposés systématiquement par la PMI en petite et moyenne section de maternelle : bilan visuel, auditif, dépistage des troubles du langage et de l'apprentissage.

Le service de PMI favorise également le développement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Il est responsable de l'agrément et du suivi des assistants maternels. Il met en place des actions de formations destinées à aider dans leurs tâches éducatives, les assistants maternels accueillant des enfants confiés par leurs parents. Concernant l'exercice d'assistant maternel, le Département compte 954 assistants maternels agréés dont 50 en cessation d'activité au 31 décembre

2024. 72 300 € sont consacrés en 2024 par le Département pour leur formation.

En 2024, 51 avis favorables ont été donnés pour 78 premières demandes d'agrément. Parmi ces assistants maternels, 26 sont agréés pour exercer en Maison d'Assistant Maternel (MAM). 9 MAM sont en activité sur les communes de Argy, Arthon, Châteauroux, Éguzon, Le Poinçonnet, Sainte-Lizaigne, Sainte-Sévère-sur-Indre, Tendou et Villedieu. Les MAM offrent 91 places d'accueil.

Au total, le département compte 3683 places d'accueil individuel (MAM compris) au 31 décembre 2024. Pour les assistant(e)s maternel(le)s, le portail assistantes-maternelles-36.fr permet de mettre à disposition de tous : parents, assistants maternels, partenaires de la petite enfance, des informations actualisées, y compris sur les disponibilités d'accueil.

Le service de PMI intervient, également, préalablement à toute ouverture de structure d'accueil et est responsable du contrôle de leur fonctionnement. Le département compte 40 structures d'accueil de jeunes enfants et offre une capacité d'accueil de 804 places.

Une nouvelle micro-crèche a été inaugurée à Rouvres les Bois, tandis que la Maison de l'enfance d'Issoudun a renforcé ses capacités d'accueil en 2024. Elle a ainsi ajouté 6 places supplémentaires en multi-accueil et 12 places en accueil occasionnel, grâce à la création d'une halte-garderie annexée au multi accueil François Habert.

La mission de Protection de l'Enfance conduit le Département à proposer à tous les parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s) un accompagnement adapté. Bien plus largement que la seule question de la prévention de la maltraitance ou la prise en charge des enfants maltraités, il s'agit d'être aux

côtés des familles dans ce rôle complexe et difficile du « parent ».

Les travailleurs sociaux aident les familles à évaluer la nature de leurs difficultés, puis à rechercher les réponses les plus adaptées.

La justice n'est amenée à intervenir que si les parents refusent les aides proposées. En 2024, les travailleurs sociaux des Espaces Sociaux de Proximité ont réalisé 582 évaluations de situations familiales rencontrant des difficultés éducatives.

1556 mesures d'accompagnement éducatif ou de placement ont été mises en place et ont concerné 1262 mineurs et jeunes majeurs. Parmi ces mesures, le Département a mis en place depuis 2019 un accompagnement spécifique renforcé dénommé : Accompagnement Individuel de Proximité (AIP). Cette prestation propose un accompagnement individualisé à domicile, fondé sur une présence éducative renforcée, sans rupture avec le milieu familial, afin de permettre une modification réelle des comportements et du fonctionnement familial. 78 enfants ont bénéficié de cet accompagnement en 2024.

La protection de l'enfance est au cœur de l'action sociale du Département. Pour soutenir les parents dans leur rôle, protéger et aider les plus jeunes, le Département veille à développer des actions concourant à l'épanouissement de tous.

Afin de poursuivre ses missions de protection de l'enfance où l'accueil familial tient une place prépondérante, le Département recrute des assistants familiaux.

Les actions mises en œuvre par le Département pour la protection de l'enfance représentent un montant total de dépenses de 27,34M€.

Nombre total : 954 assistants maternels et 3 683 de capacité d'accueil

[76 ; 150]

■ [150 ; 301]

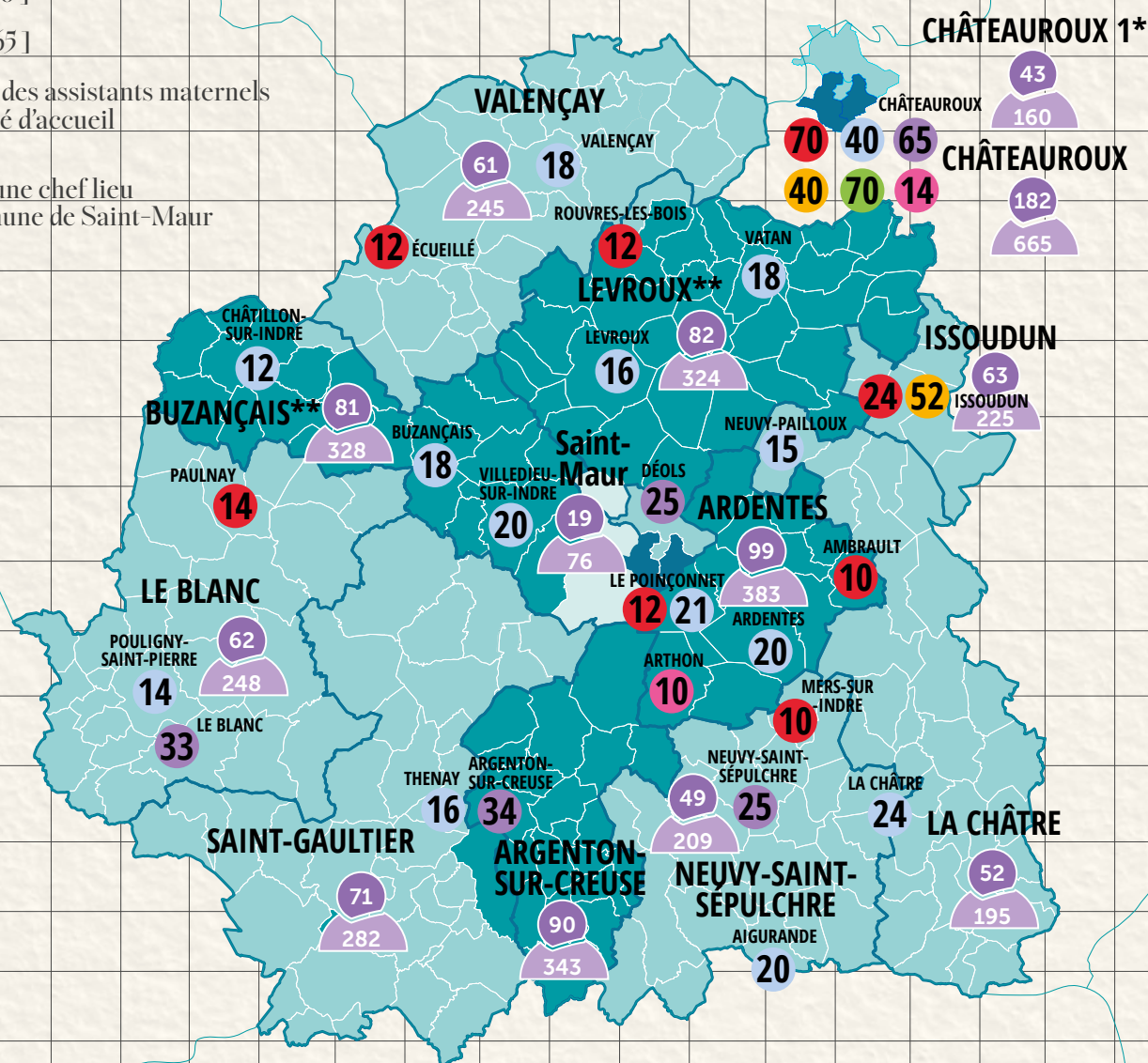
■ [501; 450]

[450 ; 665]

	Effectif des assistants maternels			
	Capacité d'accueil			

* hors commune chef lieu

** hors commune de Saint-Maur



Structures d'accueil : Capacité d'accueil de 804 places installées

● Micro-erèche

Petite crèche

 Crèche

Grande crèche

● Crèche familiale

 Halte garderie

Les assistants familiaux

Être assistant familial, c'est accueillir à son domicile, jour et nuit, un ou plusieurs mineurs ou jeunes majeurs (moins de 21 ans) dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation. Ces enfants ont été confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département, soit à la demande des parents, soit sur décision du juge ou en qualité de pupille de l'État.

L'assistant familial accompagne l'enfant dans sa vie quotidienne et lui donne un cadre éducatif, familial et relationnel, en étroite collaboration avec le service de l'aide sociale à l'enfance, responsable de l'enfant.

Au 31 décembre 2024, le Département de l'Indre compte 217 assistants familiaux

agréés, dont 188 femmes et 29 hommes. 180 d'entre eux sont employés par le Département et accueillent 398 enfants. L'assistant familial est garant de la santé, de la sécurité, de la socialisation et de l'épanouissement du jeune accueilli. Il organise son suivi médical, lui prodigue tous les soins d'éducation grâce auxquels son développement physique et psychique peut se poursuivre dans de meilleures conditions et assure le suivi et le soutien de sa scolarité. Il aide l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur à grandir, à trouver ou à retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie, notamment à l'approche de sa majorité. Le travail de l'assistant familial, en collaboration avec des assistants socio-éducatifs, psychologues, infirmières puéricultrices, s'inscrit dans un projet éducatif global.

En 2023, suite à la loi du 12 février, une importante revalorisation des conditions d'exercice du métier et de la rémunération a été mise en œuvre. 11,77 M€ ont été affectés par le Département pour les salaires et les charges des assistants familiaux et 84 589 € pour la formation.



Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion

Il s'agit de comprendre les difficultés rencontrées, qui malheureusement parfois se cumulent, et d'accompagner les personnes dans les différentes voies de résolution.

En 2024, ce sont donc 7 350 foyers qui ont été suivis quelle que soit la ou les problématiques rencontrées (logement, santé, famille, éducation, emploi, budget). Les accompagnements réalisés par les Espaces Sociaux de Proximité ont donné lieu à 20 426 rendez-vous, entretiens ou visites à domicile. Il sont proposés à toute personne en difficulté.

Le revenu de solidarité active

Le dispositif RSA enregistre en 2024 une légère augmentation de 1,3 % du nombre de foyers bénéficiaires de cette allocation (on entend par « foyer », l'allocataire et son conjoint), avec 4840 foyers en fin d'année 2024, soit 5526 bénéficiaires (allocataire plus conjoint).

Au regard de leur situation financière, 5226 personnes percevant l'allocation RSA étaient en situation de « droits (à un accompagnement) et devoirs (d'insertion) » fin 2024.

Les caractéristiques du public accompagné :

- ce sont majoritairement des personnes seules (77,1 %),
- 55,4 % de femmes (dont 51,09 % d'entre elles sont isolées avec enfants) et 44,6 % d'hommes,
- âge moyen : 40,9 ans,
- ancienneté moyenne dans le dispositif : 6,2 ans.

La politique d'insertion mise en place par le Département propose, en fonction des difficultés mais aussi

des potentialités des personnes relevées par l'évaluation sociale et professionnelle réalisée par les Espaces Sociaux de Proximité, tout un panel d'accompagnements et d'actions spécifiques.

L'accompagnement est mis en œuvre par les intervenants spécialisés, désignés par le Département, sociaux, sociaux-professionnels ou professionnels.

Les accompagnements réalisés par les Espaces Sociaux de Proximité peuvent s'appuyer sur des actions collectives ou individuelles ciblées, faisant appel à des compétences particulières : travail sur l'image de soi, intégration dans la vie de la cité, bilan de compétences, préparation à un projet professionnel, etc.

Dès lors qu'un projet professionnel et un retour à l'emploi sont possibles, ils deviennent l'objectif de l'accompagnement. En effet, l'accès à l'emploi demeure le meilleur vecteur d'insertion et d'autonomie pour chacun.

L'accompagnement permettra de définir un projet professionnel réaliste, de mobiliser les outils existants (formations, bilan de compétences...), d'accompagner les démarches de recherche d'emploi ou même de création d'entreprise.

L'accompagnement peut néanmoins nécessiter une période de réadaptation au monde du travail couplée avec un accompagnement social individualisé ; c'est le rôle des ateliers et chantiers d'insertion.

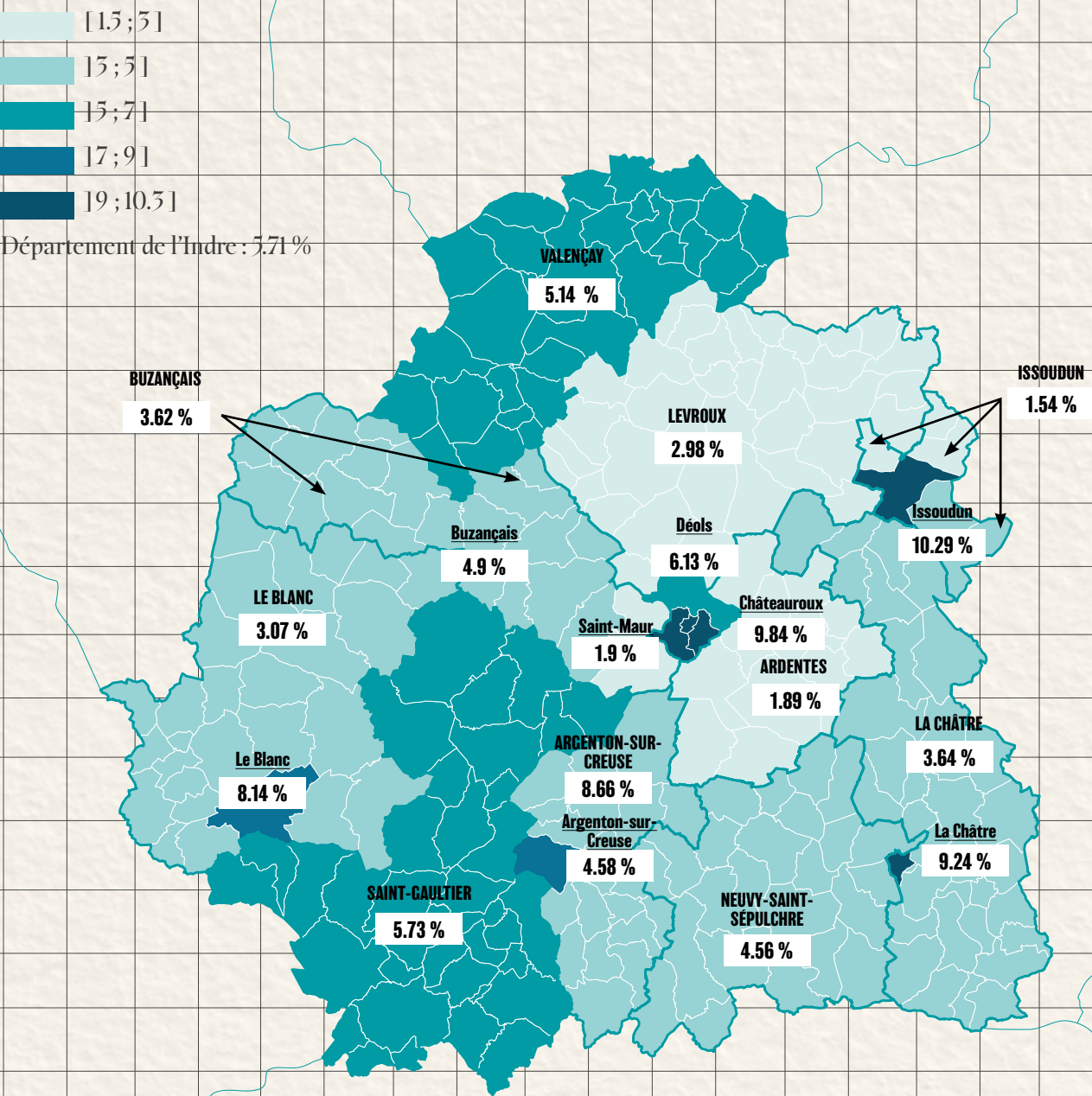
Focus sur l'intervention du conseiller numérique :

Depuis août 2021, les usagers peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique avec un conseiller numérique. Ce dernier intervient sur l'ensemble du territoire indrien en effectuant des permanences essentiellement au sein des Espaces Sociaux de Proximité.

Le conseiller accompagne, sur rendez-vous, les personnes de façon individuelle ou par le biais d'ateliers numériques.

Taux de bénéficiaires du R.S.A. au 31/12/2024

Allocataires et conjoints concernés par les droits et devoirs dans la population active des 15/64 ans au RP 2021.



Au cours de l'année 2024, le conseiller numérique a effectué 705 accompagnements dont 590 rendez-vous individuels et 50 ateliers qui ont réunis 115 participants.

Les ateliers et chantiers d'insertion, structures du secteur de l'insertion par l'activité économique, sont des partenaires incontournables favorisant l'accès à l'emploi de bénéficiaires présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ces structures permettent ainsi à un

public éloigné de l'emploi d'exercer une activité professionnelle rémunérée sur la base du SMIC, tout en bénéficiant de formations et d'un accompagnement adapté. Elles sont soutenues financièrement pour l'accompagnement socio-professionnel qu'elles assurent et bénéficient en outre mensuellement d'un cofinancement des postes pour 70 postes à hauteur de 88 % du RSA pour une personne seule.

Au nombre de 5, ces structures recouvrent des secteurs d'activités

variés (nettoyage de locaux, la mécanique, le recyclage et le réemploi de vêtements, la fabrication de palettes de bois, l'entretien d'espaces verts, la production maraîchère) et se répartissent géographiquement sur l'ensemble du territoire départemental entre Châteauroux et le Boischaud Sud.

L'intervention financière du Département pour l'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires du RSA s'élève en 2024 à 1 381 464 €.

Les Fonds de Secours Insertion (FSI) et Fonds d'Aides à la Reprise d'Emploi ou de Formation (FAREF)

Le FSI et le FAREF permettent d'accompagner financièrement la levée des freins des bénéficiaires du RSA dans leur parcours social et professionnel pour participer aux actions d'insertion du Département, se former, et reprendre une activité.

Au titre du FSI, en 2024, 65 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de ce Fonds, avec un total de 76 aides, pour régler principalement des problématiques de mobilité (67 % des aides), d'hébergement (12 %) et de financement de formation (10 %).

Le FSI a été mobilisé à hauteur de 23 777 €. Ce fonds favorise les parcours dynamiques et la rupture de l'isolement géographique des bénéficiaires, avec 79 % des aides accordées sur les territoires ruraux du département.

Au titre du FAREF, en 2024, 4 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de ce Fonds, avec un total de 9 aides à la mobilité. Le FAREF a été mobilisé à hauteur de 7 359 € (mandatements 2024).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté permet d'attribuer des aides financières ponctuelles aux jeunes en situation de grande précarité pour favoriser leur insertion ou tout simplement faire face aux charges du quotidien.

114 aides ont été accordées à 108 jeunes, pour une dépense de 36 745 €.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité Logement est un outil important de la lutte contre l'exclusion, spécifique aux problèmes de logement. Sous la seule responsabilité du Département depuis 2004, il associe les partenaires locaux volontaires (communes, communautés de communes, bailleurs sociaux, organismes sociaux...) et grâce à des aides financières, permet aux personnes en difficultés d'accéder à un logement, de résorber des dettes de loyer ou d'énergie ou de proposer l'accompagnement d'un travailleur social.

En 2024, 1 991 aides ont été accordées pour une dépense de 515 259 €.

Les principales interventions du FSL se sont concentrées en 2024 sur l'accès au logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, assurance habitation...) pour 853 demandes dont 561 accordées, sur le cautionnement pour 328 demandes dont 257 accordées et sur les énergies (électricité, gaz, eau, bois, régularisation des charges...) pour 381 demandes dont 179 accordées.

Le profil-type d'une personne sollicitant le FSL est une personne seule, âgée de 41 ans, bénéficiaire de minima sociaux et locataire de son logement sur le territoire de l'agglomération castelroussine (39,23 %).

Le FSL permet dans certaines situations aux personnes de se maintenir dans leur logement (situation d'expulsion).

Il agit de façon durable et prolongée sur la situation des bénéficiaires.

En outre, 127 mesures d'Accompagnement Social Liées au Logement (ASLL) ont été accordées en 2024, sur l'ensemble du département.

L'ASLL a permis, dans le cadre d'un suivi régulier de 12 à 18 mois, effectué au domicile, d'accompagner des personnes sur des problématiques variées telles que les difficultés budgétaires ou de compréhension des documents administratifs, de favoriser l'accès aux droits ainsi qu'aux soins (en forte hausse, ces dernières années), de travailler sur l'appropriation du logement et de son environnement (quartier).

Développer le territoire

p.42

L'éducation

p.44

Le déploiement du numérique

p.45

Sports de Nature

p.47

Eau : sécuriser la ressource et
améliorer la qualité

p.50

L'aménagement et l'entretien du
réseau routier départemental

p.52

Le tourisme : un atout pour notre
territoire et un enjeu pour son
développement

p.54

Le soutien aux communes



L'éducation

Conformément au Code de l'Éducation, le Département assure la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges ainsi que la restauration. Il assure l'entretien courant des établissements avec les 171 agents affectés dans les 27 collèges publics de l'Indre.

Mais le Département va au-delà de cette compétence en accompagnant également les plus jeunes et en soutenant l'enseignement supérieur.

Des équipements pour les collèges

Le Département dote chaque année les établissements d'équipements informatiques afin de répondre à leurs besoins. En 2024, de nouveaux matériels mobiles ont été acquis s'appuyant sur un réseau wifi. 633 000 € ont été consacrés à l'ensemble des achats destinés à l'équipement des collèges. Le Département assure par ailleurs le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble de l'architecture informatique des collèges. 4 agents du Département assurent la maintenance des réseaux informatiques des établissements et l'ensemble des déploiements des matériels chaque année.

Mais les équipements majeurs concernent bien entendu les bâtiments permettant l'accueil des enseignants et des élèves. En 2024, 8,75 M€ ont été consacrés à la transition énergétique de nos collèges et à l'amélioration des conditions d'accueil dans nos collèges publics.

L'enseignement supérieur

Le Département poursuit son soutien à l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (A.D.E.S.I.), indispensable à nos étudiants à hauteur de 214 000 € en 2024. Il soutient également les étudiants titulaires d'une bourse d'État en leur attribuant une bourse complémentaire pour un montant de 169 120 € en 2024. L'I.N.S.P.E. a également bénéficié du soutien du Département à hauteur de 18 500 € tout comme le réseau CANOPE pour un montant de 5 750 €



8,25 M€

en investissement dans les collèges dont 785 000 € en matériel informatique et 207 000 € en mobilier

4,175 M€

pour le fonctionnement des collèges (hors masse salariale) dont 110 000 € de soutien à la restauration scolaire

27 Collèges

Le Département conduit un programme de travaux importants dans les 27 collèges publics dont il a la charge afin d'offrir aux élèves un cadre d'enseignement de qualité.



Le Département intervient en complément de ses compétences obligatoires

Dans le cadre du dispositif « Collégiens au Théâtre », le Département organise et finance le transport des collégiens. 22.042 € ont ainsi été affectés et 2399 collégiens ont pu assister aux représentations à Châteauroux, Issoudun et La Châtre. Le Département renouvellera cette opération en 2025 ainsi que le dispositif MA CARTE 36 afin de permettre l'accès à la culture à tous les collégiens dans le cadre de leur parcours au collège. Depuis 2017, la gestion des transports scolaires a été transférée à la Région. Le Département continue toutefois à assurer, au titre de sa compétence, le transport des élèves handicapés ayant droit à un transport spécifique compte tenu de leur handicap, ainsi que des élèves orientés en classes spécialisées pour le compte de la Région et de Châteauroux Métropole pour un budget de 705.337 € en 2024 réparti sur 43 circuits.



Le déploiement du numérique

Le déploiement du très haut débit fibre engagé en 2017 s'est poursuivi en 2024 en tenant les objectifs visés.

109 000

foyers étaient éligibles à la fibre sur le réseau public qui comptait 48 675 abonnés, en fin 2024.

Le déploiement du très haut débit fibre engagé en 2017 s'est poursuivi en 2024 en tenant les objectifs visés : 20 000 nouveaux foyers ont ainsi eu accès au très haut débit en 2024 sur le périmètre d'action du syndicat mixte RIP36. Les études se sont poursuivies pour préparer les déploiements 2025 qui marqueront l'achèvement des déploiements et la couverture complète du département. 11,36 M€ de subventions ont été versés au délégataire Berry Fibre Optique en charge des déploiements, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau public très haut débit fibre dans le cadre d'une délégation de service public concessive. 109 000 foyers étaient éligibles à la fibre sur le réseau public qui comptait 48 673 abonnés, fin 2024.

Protection de l'environnement

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Indre

Durant l'année 2024, le Département a consacré 200 000 € à la gestion des espaces naturels sensibles et à l'aide aux investissements des collectivités afin de mettre en œuvre des actions favorisant la biodiversité.

Parmi ces opérations, on peut noter la prise en charge par le Département de 8 000 € de travaux réalisés par l'Office National des Forêts pour sécuriser l'accueil du public auprès de l'étang de Berthommiers au sein de la forêt domaniale de Châteauroux.

Le Département a également poursuivi son aide aux gestionnaires des deux Espaces Naturels Sensibles dont il est propriétaire : le Domaine de Bellebouche et la Réserve Naturelle Nationale de Chérine avec notamment la participation au financement d'un film à l'occasion des 20 ans de la réserve.



Sports de Nature

Afin de développer son attractivité en valorisant, par la pratique sportive, son patrimoine paysager et architectural et la qualité de son environnement le Département soutient les investissements favorisant la pratique des sports de nature. Cela passe par l'accompagnement financier d'aménagements tels qu'une aire de loisirs avec postes de pêches à Saint-Aigny, une liaison piétonne et cyclable reliant le bourg de Vineuil

à son étang communal ou la poursuite de la requalification des chemins de randonnée menée par la Communauté de Communes de La Châtre Sainte – Sévère.

Une aide de plus de 72 000 € a été apportée à la Communauté de Communes Éguzon Argenton Vallée de la Creuse pour le projet de valorisation du site de la Boucle du Pin et la construction d'un belvédère.



17 000 €

somme attribuée au Comité
Départemental de la Randonnée
Pédestre de l'Indre pour la mise en place
de l'itinéraire touristique « le GR 100 –
Les Chemins de la Guerre de Cent Ans »



Eau : sécuriser la ressource et améliorer la qualité

En 2024, plus de 1 120 000 € d'aides du Département au titre du Fonds Départemental de l'Eau sont venus en soutien de 4,7 M€ de travaux et d'études portés par les collectivités compétentes.

L'eau potable

Le Département accompagne les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre d'actions de sécurisation de la ressource en eau préconisées par le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Le Département poursuit actuellement la révision de son SDAEP, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, sur tout le territoire, en intégrant les enjeux du changement climatique et de la gouvernance.

L'alimentation en eau potable

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, le Département a attribué une aide de 607 799 € à la commune de Buzançais pour la création d'une interconnexion de sécurisation avec le Syndicat des Eaux de la Demoiselle.

- Montant des travaux : 2 661 707 € HT
- Montant de la subvention du Département : 607 799 €
- Longueur de la canalisation : 9,8 km
- Diamètre de la canalisation : 200 mm

L'assainissement des eaux usées

Les actions en matière d'épuration des bourgs se sont poursuivies. La construction ou la modernisation des stations d'épuration permettra ainsi d'améliorer la qualité des eaux et des rivières de l'Indre. Le Département a continué également à apporter une assistance technique aux exploitants de stations d'épuration avec son service dédié (le SATESE). Le Département soutient également les collectivités pour la réalisation d'étude diagnostic de leur système d'assainissement.



Les milieux aquatiques

Le Département, au travers, de sa cellule d'Assistance Technique pour l'Entretien des Rivières (ASTER) apporte conseil et appui technique aux collectivités compétentes pour la gestion des milieux aquatiques.

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance sur les cours d'eau, le Département a installé 5 stations de suivi des débits sur les cours d'eau La Sonne, L'Yoson, l'Igneraie, La Vignole et le Gourdon, un investissement de 60 577 €.

L'assainissement des bourgs ruraux

Afin d'améliorer le traitement des boues de sa station d'épuration, la commune de Pellevoisin a bénéficié d'une aide du Département de 137 153 € pour des travaux d'amélioration d'un coût de 391 867 €.

1 120 000 €

montant de l'aide du Département au titre du Fonds Départemental de l'Eau



An aerial photograph of a rural landscape. In the upper left, there is a large, long, light-colored industrial building with a dark roof. To its right, several railway tracks run parallel. Below the tracks, a road curves through the landscape. A white car is visible on the road. To the right of the road, there is a small white house with a red roof. The surrounding area is covered with trees and vegetation, some of which are bare, suggesting a cooler season. The text is overlaid in the center of the image.

**« La sécurité routière
et l'aménagement du
territoire restent
2 enjeux essentiels
pour l'Indre »**

L'aménagement et l'entretien du réseau routier départemental

La gestion, l'entretien et l'aménagement des routes départementales relèvent d'une compétence dévolue par la loi aux Départements. Le Département assure cette compétence en consacrant chaque année les moyens nécessaires au regard des enjeux de sécurité et d'économie sur notre territoire rural.

Les Routes départementales, « R.D. »

L'intervention du Département de l'Indre dans le domaine routier a pour objectif constant d'offrir un niveau de service élevé aux usagers avec de bonnes conditions de circulation et de sécurité.

La politique routière prend aussi une orientation « route durable », en privilégiant les enjeux de transitions écologiques, énergétiques et numériques dans l'exercice des missions assurées par les services.

Chaque jour, près de 250 agents sur le terrain surveillent, entretiennent et améliorent les 5000 km de « R.D. », 2000 ouvrages d'art (les ponts, murs de soutènement) ainsi que tous les équipements de la route (panneaux, glissières, assainissement, ...).

Les missions assurées par nos agents sur le terrain sont multiples et souvent saisonnières :

Le Département assure l'entretien des routes départementales :

- L'entretien des dépendances vertes à travers les actions de fauchage, débroussaillage et l'élagage,
- Le renouvellement de la signalisation routière y compris le marquage routier,
- L'entretien des chaussées notamment les couches de surface, les réparation d'ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement),
- Le curage de fossés,
- L'enlèvement des déchets.

Le Département exploite le réseau et veille au maintien de bonnes conditions de circulation :

Veille du réseau routier par des visites périodiques des ouvrages d'art et des reconnaissances régulières des

chaussées.

Mise en place de signalisation temporaire pour signaler un danger, mise en place des déviations, intervention sur un incident ou un accident, réalisation du salage des routes lorsque les conditions l'exigent pendant la période hivernale, gestion des événements aléatoires (tempêtes, inondations ...).

Le Département aménage, modernise et renforce son réseau routier, à travers des travaux confiés aux entreprises :

Le Département investit dans des projets de grande envergure afin d'améliorer le quotidien des Indriens comme la déviation de l'agglomération de Villedieu-sur-Indre qui est « sortie de terre » en 2024 avec la phase de terrassement et la création des ponts.

Cette nouvelle infrastructure contribuera à la sécurisation et l'apaisement de

l'itinéraire existant afin d'améliorer le cadre de vie de la population du centre bourg de Villedieu-sur-Indre.

Le Département gère le domaine public routier départemental :

Instruction et délivrance d'arrêtés de circulation pour travaux ou manifestations sportives, autorisations de voirie, avis sur les autorisations d'urbanisme ou documents d'urbanisme concernant les routes départementales.



27 M€

pour l'aménagement et la gestion
des routes départementales

6,5 km

longueur du contournement
de Villedieu-sur-Indre

2

passages à niveaux
supprimés sur la commune
de Montierchaume

Les investissements ont été particulièrement importants en 2024 avec plus de 27 M€ consacrés aux R.D. dont la déviation de Villedieu-sur-Indre et la suppression des passages à niveau 191 et 192 sur la commune de Montierchaume. 7 M€ ont par ailleurs été consacrés à l'entretien et à la maintenance.

Tourisme, un atout pour notre territoire et un enjeu pour son développement



Des efforts maintenus pour un secteur toujours dynamique.

Ambassadeurs de l'Indre pour valoriser et partager notre offre touristique

24 sites partenaires emblématiques, en 2024, 2 308 ambassadeurs (347 de plus qu'en 2023), « Le Club des Ambassadeurs de l'Indre » se développe chaque année plus encore. Grâce à ce dispositif, l'Indre s'ouvre à la découverte d'une partie de son patrimoine.

Après deux plans de relance touristique dont les effets furent indiscutablement bénéfiques pour le secteur, le Département de l'Indre et l'Agence d'Attractivité de l'Indre ont maintenu leurs efforts et leurs actions en faveur du développement touristique de l'Indre.



Parmi l'ensemble des actions entreprises citées :

À travers l'Agence d'Attractivité de l'Indre, le Département a soutenu de nombreuses opérations de promotion pour soutenir le développement touristique du territoire :

- organisation d'une journée de formation au E-Tourisme : 60 participants
- accueil de 13 médias français et étrangers (Italie, Autriche)
- édition du magazine d'information culturelle et touristique Parenthèses : 20 000 exemplaires
- éditions de nombreux documents de promotion touristiques (cartes, guides, brochures...) : 30 000 exemplaires

L'Indre un territoire attractif

10 sites ont accueilli plus de 10 000 visiteurs :

- 11 405 Musée Archéologique d'Argentomagus/Site Gallo Romain
- 14 769 Musée de l'automobile à Valençay
- 15 374 Musée Bertrand
- 17 038 Château d'Azay-le-Ferron
- 17 661 Musée de l'Hospice Saint-Roch à Issoudun
- 25 034 Château de Bouges
- 36 987 Maison de George Sand à Nohant
- 50 030 Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne à Rosnay
- 61 250 Parc de la Haute-Touche à Obterre
- 113 000 Parc et Château de Valençay



Le soutien aux communes

En 2024, le Département a maintenu l'ensemble de ses FAR bonifiés : le Fonds Bibliothèque, le FAR Culture, le Fonds de Rénovation et de Réhabilitation des Équipements Sportifs (FAR Sport), le Fonds de Valorisation des Archives Communales, le Fonds Vidéo-protection, et le Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (FDACC).

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain

En 2022, une nouvelle règle de répartition objective a été mise en place afin que les trois villes, Châteauroux, Issoudun et Déols puissent mener des projets urbains d'ampleur avec souplesse et visibilité budgétaire. Pour cela, des conventions-cadres pluriannuelles recensant et planifiant les projets pour une période de 4 ans ont été établies avec chaque collectivité.

Les projets d'investissement prévus dans les conventions doivent se rattacher obligatoirement à 5 thématiques prioritaires : mobilités douces, éducation, services à la population et santé, tourisme et adaptation au changement climatique et environnement.

En 2024, 395 105,25 € de subventions ont été accordées générant 2 219 890 € HT de travaux.

Quelques exemples d'opérations financées :

- Rénovation énergétique de l'école élémentaire du Grand Poirier à Châteauroux (145 833,25 € de subvention pour 776 710 € HT de travaux),
- Rénovation des toitures du Centre Albert Camus à Issoudun (182 212 € d'aide pour 1 154 700 € de travaux HT)
- La commune de Déols a également bénéficié d'une aide de 5 000 € au titre du FDAU pour la désimperméabilisation de la cour de l'école Paul Langevin bonifiée d'une subvention au titre du Fonds Déoartemental d'Adaptation au Changement Climatique de 10 000 € pour un montant de travaux de 133 330 € HT



7 Communes

ayant bénéficié du Fonds d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale

Le Fonds d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale

272 877 € de montant total de subventions, pour le F.D.A.M.A.C.Z.R.

En 2024, 7 communes ont bénéficié de subventions :

- **Chassignolles**, pour le transfert du bar-restaurant-multiservices sur le site de la Maison des Traditions
- **Saint-Août**, pour la création d'une boucherie-restaurant
- **Écueillé**, pour des travaux complémentaires à la boucherie
- **Mosnay**, pour l'acquisition et la mise aux normes du bar-restaurant-multiservices
- **Argy**, pour la réhabilitation, l'agrandissement et la remise aux normes du bar-restaurant-multiservices
- **Bélâbre**, pour l'acquisition et la réhabilitation de la boucherie par la Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin
- **Lourouer-Saint-Laurent**, pour la création d'un espace bar-restaurant-multiservices



13 M€

pour soutenir les projets
d'investissements dont ceux
des communes et EPCI

Le Fonds d'Action Rurale (FAR)

En 2024, l'enveloppe a crû de 1,37 % (afin d'atteindre un objectif de + 10 % sur la mandature) pour s'inscrire à 3 406 232 €.

Le Fonds d'Action Rurale permet à 238 communes issues des 10 cantons éligibles de réaliser des opérations d'investissement, avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD 36) pour les opérations de voirie, et celui du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement 36 (CAUE 36) pour les opérations d'équipement rural, lorsque ces projets n'entrent pas dans le cadre de nos nombreux fonds thématiques qui fonctionnent à guichets ouverts.

Quelques opérations symboliques :

- **Sainte-Gemme** : aménagement de la place de l'église (ce projet a également bénéficié de la nouvelle section du FDACC)
- **Le Poinçonnet** : création de réserves d'eau de pluie
- **Sazeray** : travaux de réaménagement de la Mairie

Suite à la création du FDACC en 2023, celui-ci s'est vu doté en 2024 d'une nouvelle section qui vient subventionner les opérations de désimperméabilisation, végétalisation et gestion intégrée des eaux pluviales des espaces publics.

Le Fonds une commune- un logement

Ce fonds permet aux communes de bénéficier de deux aides départementales sur une période glissante de 3 ans afin de réhabiliter du bâti dans les bourgs pour créer des logements locatifs de qualité.

En 2024, 16 communes ont été aidées et 20 logements locatifs ont connu un début d'exécution : ils seront proposés sur le marché sans condition de ressources ni de plafond de loyer pour les locataires.

Les communes bénéficiaires sont :

- | | |
|---|----------------------------------|
| → Bazaiges (2 logements) | → Montgivray |
| → Cluis | → Vigoux |
| → Montipouret | → Sacieres-Saint-Martin |
| → Roussines | → Le Pêchereau |
| → Saint-Hilaire-sur-Benaize
(2 logements) | → Lourouer-Saint-Laurent |
| → Jeu-les-Bois (2 logements) | → Aigurande (2 logements) |
| → Les Bordes | → La Berthenoux |
| → Azay-le-Ferron | → Ruffec |

239 678,40 € de subventions ont été attribuées pour 2 687 404,10 € TTC de travaux, bien souvent réalisés par des entreprises locales.

S'épanouir dans l'Indre

Le Département de l'Indre veille au développement de la culture pour tous sur l'ensemble de son territoire. Il développe une politique sportive dynamique auprès du plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire.

p.58

Une politique sportive
dynamique

p.60

Le maintien d'une politique
culturelle forte

p.62

Lire, écouter, voir... avec la BDI

p.64

Les Archives Départementales
de l'Indre





Une politique sportive dynamique en 4 axes

Le Département de l'Indre a mis en place une politique sportive qui s'articule autour de quatre axes d'actions : le soutien aux collectivités, le soutien aux associations, le soutien aux licenciés et la découverte et la pratique du sport sur la Plaine Départementale des Sports.

Axe 1 : le soutien aux Collectivités

Le Département de l'Indre soutient les communes en matière de construction mais aussi de réhabilitation d'équipements sportifs permettant ainsi aux usagers de pratiquer leur discipline de prédilection dans les meilleures conditions possibles.

• Le Fonds Départemental de Rénovation et de Réhabilitation d'Équipements Sportifs

En 2024, douze projets ont été soutenus par le Département à travers le FAR Equipement et le FAR Sport. Quatre terrains multisports ont ainsi pu être construits sur les communes d'Ambrault, Rivarennes, Vicq-sur-Nahon et Sainte-Sévère-sur-Indre, une installation de cibles au stand de tir de Chabris, la rénovation du boulodrome de Villedieu-sur-Indre, la rénovation de la salle de tennis de table de Martizay, la construction d'un local associatif et de rangement à Levroux, l'acquisition d'une station de Cross'fit à Buxières d'Aillac, la réfection de la toiture des terrains de tennis couverts de Buzançais, l'installation d'un garde-corps à la piscine de Buzançais et l'acquisition de deux abris de touche à Ambrault.

Au total, ce sont 204 247 € de subventions qui ont été votées aux titres des FAR Equipement et du FAR Sport et qui ont généré un volume de travaux de 574 300 €.

• Le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs

En 2024, sept projets ont bénéficié du soutien financier du Département au titre du Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs. Ainsi les communes du Poinçonnet, Luçay-le-Mâle, Levroux, Châteauroux, Issoudun, Le Blanc et Crevant ont bénéficié de subventions départementales d'un montant de 572 160 € qui ont généré plus de 2,608 M€ de travaux.

• Le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements à vocation socio-culturelle

Pour la création d'équipements à vocation socio-culturelle, le Département apporte également son concours financier pour la création de salles associatives. En 2024, les communes de Ciron et Mérégnay pour un montant de 34 256 € représentant un volume de travaux de 190 413 €.



Axe 2 : le soutien aux Associations

Il se caractérise par le soutien aux associations sportives pour leur fonctionnement, leurs projets d'investissement et les manifestations organisées. Dans le même temps, le Département apporte son soutien aux clubs sportifs de haut niveau et finance les opérations estivales telles que le Tour de l'Indre et l'Opération Nagez Grandeur Nature.

• Le soutien aux manifestations sportives d'envergure et aux clubs de haut niveau

Le soutien aux manifestations sportives d'envergure fait référence à des aides financières, mais aussi à des aides logistiques (prêts d'arches, de tentes...). Ainsi le Département a soutenu 58 manifestations sportives d'envergure en 2024 qui se sont déroulées sur le territoire.

À noter, le 27 mai 2024, une manifestation exceptionnelle avec l'arrivée du Relais de la Flamme sur le site de la Plaine Départementale des Sports.

Le succès de Paris 2024 et l'accueil des épreuves olympiques de tir dans l'Indre à Châteauroux a suscité un engouement populaire et des attentes en termes de retombées économiques, sociales et sociétales.

Au titre de la politique sportive de haut niveau, un crédit de 269 500 € a été consacré dont 176 000 € au profit de La Berrichonne Football et 93 500 € au profit des équipes de La Berrichonne Tennis de Table, de l'Avenir Club Issoldunois Handball, du Rugby Club Champagne Berrichonne, du Poinçonnet Basket et de l'Union Sportive Argentonnoise de Badminton.

• Le soutien aux associations dans leur fonctionnement et leurs projets d'investissement

Au titre du FAR Animation, 639 dossiers ont été instruits pour un montant de subvention accordé de 363 589 €.

Au titre du Fonds d'Appui aux Projets Associatifs, 98 associations ont bénéficié du concours financier du Département pour l'acquisition de matériel ou la réhabilitation de leurs locaux pour un montant de subventions de 152 922 €.

Au titre des dotations Villes de Châteauroux-Déols, Issoudun et des Comités, 100 dossiers ont été instruits pour soutenir leurs projets respectifs pour un montant total de 280 595 €.

• Le soutien aux opérations estivales

Réalisé du 8 au 31 juillet 2024 à travers 19 étapes du Département, 28 comités et associations sportives ont participé au Tour de l'Indre des Sports durant tout le mois de juillet. 2100 participants ont été accueillis pour 39 900 participations. 882 initiations ont été réalisées à chaque étape et ont permis aux jeunes indriens, licenciés ou non, de s'initier aux différentes disciplines.

À travers l'opération Nagez Grandeur Nature, l'activité de la natation en milieu naturel s'est déroulée sur 3 sites du Département et a permis d'accueillir 9445 participants pour 109 journées d'activités aquatiques gratuites et ludiques durant tout l'été 2024.

Axe 3 : le soutien aux licenciés

• La licence Sport 6-17 ans

Afin d'encourager la pratique sportive des jeunes âgés de 6 à 17 ans qui résident et pratiquent dans l'Indre, le Département a alloué 86 578 € à 2252 familles pour faciliter leur adhésion dans un club sportif.

• Le Pass'Collégiens

À destination des licenciés UNSS, 412 dossiers ont été soutenus pour inciter les collégiens à pratiquer à l'association du collège.

Axe 4 : une Plaine Départementale des Sports ouverte aux différents acteurs

• La Plaine Départementale des Sports

Plus de 40 000 personnes sont accueillies chaque année. Positionné sur des pratiques novatrices et dérivées de sports traditionnels, ce site permet la découverte et l'initiation de plus de 50 disciplines sportives différentes.

Le site de la Plaine Départementale des Sports devient le siège de nombreux événementiels nationaux développés par les Fédérations Françaises (FFFootball, FFHandball, FFVolley, FFTennis...) telles que le National Beach Soccer, la Coupe de France des Territoires Adultes et les inter-comités jeunes de beach handball, la Finale de la Coupe de France M13 de beach Volley...

Chaque année, un mois des pratiques dédiées aux sports de sable est organisé permettant, à travers le Festi'beach 36, à tous les Indriens de s'initier à ces nouvelles pratiques.

En 2024, la Plaine Départementale des Sports a accueilli les équipes de France Beach Hand Masculines et Féminines ainsi que l'équipe féminine polonaise et l'équipe masculine suédoise durant une semaine. Avec des matchs d'exhibitions tels que France/Suède chez les hommes et France/Pologne chez les Femmes, la population indrienne a pu permettre de découvrir ces nouvelles pratiques.

Le maintien d'un programme culturel fort

La constance et l'amplitude de notre soutien favorisent un développement régulier et équilibré de notre territoire. Ce développement s'appuie notamment sur le dynamisme et la qualité des acteurs culturels dont les projets reçoivent chaque année notre aide.

En 2024

Le développement des enseignements artistiques avec, notamment, le « soutien à l'enseignement musical » est un volet important de notre politique culturelle. Dans ce cadre, le Conseil départemental intervient en soutenant le Conservatoire à Rayonnement Départemental mais il intervient aussi beaucoup en zone rurale avec la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre et les sociétés musicales de l'Indre. Chaque année également il finance des actions culturelles dans les collèges ; en 2024, la Compagnie « Fa.diese » pour l'organisation d'ateliers autour de la marionnette et « Les carnets de Marguerite » autour de la musique classique et le travail de création et d'écriture.

Enfin, l'aide à la diffusion du spectacle vivant sur l'intégralité du territoire demeure une de nos priorités. Pour l'ensemble, en 2024, près de 600 000 € ont été provisionnés à cette fin.

Collégiens au Théâtre

En matière d'Education Artistique et Culturelle « Collégiens au Théâtre » est unique.

Dans ce cadre, chaque année, 3 000 collégiens accèdent gratuitement (billets et transports) à l'excellence des programmations d'Equinoxe, Scène Nationale de Châteauroux, du Centre Culturel Albert Camus d'Issoudun et du Théâtre Maurice Sand de La Châtre.

Le Fonds Patrimoine

En place depuis de nombreuses années désormais, il est à guichet ouvert pour les collectivités. C'est un outil efficace dont l'objectif premier est la sauvegarde et la préservation du patrimoine. Il permet également d'alimenter en chantiers des entreprises dont le savoir-faire est précieux. Cela sans oublier que notre richesse patrimoniale ainsi conservée ne peut que contribuer à la hausse d'un tourisme « Culturel ».

En 2024, 35 opérations publiques et 33 opérations privées, pour près de 780 000 € (soit +56%), en ont bénéficié.

Ma Carte 36

Ma Carte 36 est un dispositif mis en place pour encourager les collégiens du département à s'engager dans des activités culturelles. Depuis son lancement à la rentrée 2021, elle permet à chaque collégien de bénéficier de 36 € à utiliser librement chez des partenaires variés, incluant des librairies, des châteaux, des musées et des salles de cinéma. En 2024, 2 463 collégiens profitent de cette initiative, qui vise à susciter leur curiosité et leur intérêt pour la culture.

Musique et Théâtre au Pays

Le dispositif « Musique et Théâtre au Pays » est emblématique de l'aide à la diffusion du spectacle vivant en zone rurale. Son succès ne cesse de croître et 85 spectacles ont été accompagnés dans le cadre de Musique et Théâtre au Pays en 2024.

Outre cette opération spécifique, de nombreuses manifestations festives et culturelles bénéficient chaque année de notre aide.

L'art est intégré à cette politique de soutien à la diffusion culturelle en zone rurale avec notre fonds dédié qui a contribué à 7 expositions temporaires qui ont été soutenues par le Département en 2024. L'ensemble participe à l'attractivité et à la qualité de vie de notre département.



740 000 €

en investissement pour la culture

1 270 000 €

en fonctionnement pour la culture

372 200 €

Pour soutenir les festivals du département

«Maintenir une politique culturelle solide dans l'Indre est crucial pour préserver notre patrimoine, stimuler la créativité locale et renforcer le tissu social.»

Soutien aux grands festivals du département en 2024 :

DARC
140 000 €

Musique au Pays de George Sand
38 000 €

Pour que l'Esprit Vive de la Prée
11 000 €

Les Amis du Festival de Gargillesse
9 200 €

Lisztomanias de Châteauroux
18 000 €



Lire, écouter, voir... Avec la BDI

La lecture pour tous

Espaces de socialisation, tisseuses de lien social, lieux de partage et d'échanges de cultures, les bibliothèques se trouvent au cœur de la vie locale. La loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique a conforté la B.D.I. dans son rôle, lui permettant de poursuivre son action sur l'ensemble du territoire. Elle soutient les bibliothèques dans leur fonctionnement pour répondre aux demandes diverses et variées des usagers.

En 2024, le Département a signé un Contrat Départemental Lecture (CDL) avec l'État. Ce contrat cible prioritairement les territoires ruraux et touche plus largement les publics éloignés de la lecture pour garantir un égal accès à la culture.

La B.D.I. accompagne les collectivités dans la réalisation de diagnostics de territoires. Elle propose également des formations pour les bénévoles et salariés du réseau, ainsi que **des supports d'animation pour soutenir l'activité des bibliothèques**. À cet effet, de nouveaux outils d'animation ont été ajoutés au catalogue : 4 Expositions, 1 Outil textile, 2 Malles de jeux de société.

« Sur les Routes de l'Indre » avec l'artiste ZIAKO

Pour la deuxième année, Ziako, en partenariat avec la B.D.I., a présenté des ateliers ludiques de sensibilisation au tri des déchets destinés aux scolaires, au sein des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique. Ce dispositif, intitulé « Sur les Routes de l'Indre », est complété par des caisses thématiques de documents (environnement, recyclage, circuit des déchets...) prêtées par la B.D.I.

En 2024, six bibliothèques ont accueilli ce projet (Ardentes, Etretchet, La Vernelle, Rivarennnes, Villedieu-sur-Indre, Valençay) avec la participation d'environ 160 élèves de primaire. L'opération a été entièrement financée par la B.D.I. à hauteur de 4400 €. Cette opération offre également, à chaque fin de séance, un concert gratuit avec les chansons de Ziako, extraites de son album intitulé « Le 7^e Continent » en référence aux déchets qui polluent la planète.





Prix Escapages 2024

La création du Prix Escapages est l'aboutissement d'un long travail de coopération entre des partenaires du monde éducatif institutionnel et associatif, motivés par le développement et la promotion de la lecture.

En septembre 2024, la 22^e édition s'est ouverte, regroupant un peu plus de 13 000 lecteurs, dont 30 bibliothèques, 7 lycées, 11 collèges et 128 écoles. Les résultats seront communiqués au printemps 2025. Escapages, Prix des lecteurs de l'Indre, récompense les livres préférés des jeunes lecteurs ainsi que des adultes qui participent tout au long de l'année scolaire. Ainsi, 36 livres sont en sélection, avec 4 titres répartis sur 9 catégories d'âge. Lors de cette édition une nouvelle catégorie a vu le jour : Young Adult (Jeunes Adultes). Une sélection qui peut plaire aux adultes comme aux adolescents !

L'opération, commencée en 2023, s'est terminée en 2024 par un vote. La proclamation

des résultats a eu lieu à la Scène Nationale Équinoxe de Châteauroux et a été suivie d'un spectacle réalisé par la Compagnie Le chant du Ressort. Heureux hasard du calendrier, le salon jeunesse a eu lieu le même week-end, ce qui a permis aux jeunes lecteurs de rencontrer les auteurs des livres sélectionnés.

L'implication du Département dans la réalisation du Prix se manifeste par un financement de 11 600 €, ainsi que par l'acquisition d'ouvrages et la mobilisation d'agents de la B.D.I. qui participent aux comités de lecture en partenariat avec des bibliothèques du réseau et assurent la réalisation des outils de communication en collaboration avec la Direction de la Communication du Département, ainsi que la diffusion auprès des différents partenaires.

Olympiades Culturelles

Pour la deuxième fois, la Bibliothèque Départementale de l'Indre a pu suivre le Tour de l'Indre des Sports dans le cadre des Olympiades Culturelles 2024. Elle était présente sur les 17 étapes du Tour. Elle a été, par ailleurs, présente aux côtés des services organisateurs lors du passage de la flamme et plus particulièrement sur l'arrivée de la flamme à la Plaine des Sports. La B.D.I. a fait découvrir son action sur le territoire et valorisé les structures bibliothèques de son réseau. Elle a proposé une sélection d'ouvrages autour du sport, une exposition sur les Jeux Olympiques et les malles de réalité virtuelle, qui ont été très bien accueillies avec plus de 900 personnes touchées !



Mini Escape game

« Le Secret de la page Blanche »

14 775

usagers inscrits actifs
et collectivités

25 189

réservations affectées
sur le site biblio56.fr

34 688

sessions ouvertes sur le portail
biblio56.fr

Les archives départementales

La culture accessible à tous

Les Archives départementales accueillent gratuitement, quatre jours par semaine, toute personne désirant effectuer une recherche historique ou administrative. La fréquentation de la salle de lecture reste stable en 2024 avec 417 lecteurs inscrits. 7977 documents ont été consultés au cours de 1468 séances de travail. Les Archives ont par ailleurs répondu à 938 demandes de recherches par correspondance de la part de particuliers et de professionnels.

Les Archives départementales sont également à la disposition des scolaires. En 2024, 1408 élèves du primaire et du secondaire ont pu bénéficier d'une activité du service éducatif : visite d'exposition, de Château Raoul et de Châteauroux, atelier de calligraphie, étude d'un dossier documentaire... En conclusion d'un atelier sur la révolution industrielle, une classe de 4^e du collège de Beaulieu a animé une émission radio sur le sujet.

Entre octobre 2023 et mars 2024, les Archives départementales ont présenté l'exposition *Statues dans la ville, un musée à ciel ouvert*, exposition empruntée au service Patrimoine et Inventaire de la Région Centre-Val de Loire et complétée par des documents des Archives départementales. Celle-ci a été suivie de l'exposition *Jeux, set et match. Le sport dans l'Indre à travers les archives*. Cette exposition a été l'occasion d'associer, dans le cadre de la Grande collecte des archives du sport, une classe de 6^e du collège Léon XIII de Châteauroux et de présenter **une collection d'objets** et documents empruntés à leurs familles.



Une centaine de personnes a bénéficié d'une visite guidée de ces expositions, dont un groupe de résidents de l'EHPAD de Mézières-en-Brenne. En fin d'année a ouvert l'exposition *Les Archives départementales, 20 ans rue Jeanne d'Arc, carte blanche à l'artiste indrienne Chiara Di Domenico*.

Le partenariat avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre pour la participation des Archives à l'opération Secrets de fabrique s'est poursuivi. Les Archives départementales ont ouvert leurs portes à l'occasion de 5 visites programmées par l'A2I ainsi que lors des Journées du patrimoine et occasionnellement pour des groupes. 139 curieux ont ainsi pu découvrir les coulisses des Archives. Une conférence sur les voies romaines donnée par Gérard Coulon et une pièce de théâtre écrite et jouée par des élèves du lycée Pierre et Marie Curie de Châteauroux en s'inspirant de documents concernant des femmes emprisonnées sous la Révolution, conservés aux Archives départementales, ont attiré en tout 133 personnes.





Conserver et protéger un patrimoine commun

Les entrées d'archives publiques et privées représentent 203,85 mètres linéaires de documents papier et 5,61 Go d'archives électroniques. Sont à signaler, en matière d'archives publiques, le versement des archives des anciens tribunaux d'instance du Blanc, de La Châtre et d'Issoudun (1962-2009), les matrices cadastrales de l'antenne de Châteauroux (1979-2003), les minutes de notaires d'Aigurande, Cluis et Neuvy-Saint-Sépulchre (1890-1925), ainsi que les archives du cabinet du Président du Conseil départemental (1995-2022).

Les archives communales de Chitray, Cluis, Jeu-les-Bois, Luzeret, **Pouigny-Saint-Martin**, Vigoulant et Vigoux ont été prises en charge. Des archives scolaires ont également été récupérées : il s'agit essentiellement de registres matricules des élèves, concernant les écoles de La Chapelle-Saint-Laurian, Cluis, Vijon, Saint-Martin d'Ardenes, Faverolles et les écoles maternelles de la Pingaudière à Châteauroux et de l'Abbaye à Déols.

Du côté des archives privées, la famille du Dr Jacques Allain a fait don des archives de cet archéologue fondateur du musée Argentomagus à Saint-Marcel, tandis que la prise en charge des archives du cabinet d'architecte Monique Barge, commencée depuis 2021, s'est achevée.

La reprise des instruments de recherche des fonds d'archives judiciaires a commencé. Cette opération de grande ampleur a pour objectif de réévaluer les fonds et d'améliorer leur description afin de faciliter les recherches. Les archives communales déposées de Lye, Coings, Pouigny-Saint-Martin, Etretchet, Cléré-du-Bois, Jeu-les-Bois et Obterre ont été classées, de même que les archives du député Henry Fougère, le fonds de l'association La Maison des droits de l'enfant et la collection consacrée **au Chat noir et au Pierrot noir** (affiches, programmes, partitions, photographies) provenant du fonds Joseph Thibault. Il convient par ailleurs de souligner l'achèvement du classement des archives papier de Maurice Nicault, spécialiste de la seconde guerre mondiale, qui constituent un riche fonds documentaire sur cette période.

Afin de garantir une meilleure conservation sur le long terme des documents, 16 registres de déclarations de succession, 32 plans, majoritairement des architectes Dauvergne, et trois liasses de minutes notariales ont été restaurés et sont de nouveau disponibles pour les lecteurs. Les plans seront entre autres valorisés en 2025 lors de l'exposition « Les Dauvergne et le patrimoine berrichon » aux Archives départementales.



Une offre en ligne toujours plus complète

Le site internet des Archives départementales s'enrichit régulièrement de nouveaux inventaires au fur et à mesure de l'achèvement des classements, de nouvelles images numérisées à partir des dépôts et des prêts des communes (recensements de population de La Chapelle-Saint-Laurian, La Châtre-Langlin, Pérassay, Sarzay ; registres paroissiaux de La Châtre-Langlin, Jeu-les-Bois, Montipouret, Le Pêchereau, Le Poinçonnet, Pouigny-Saint-Martin, Sarzay et Tendu) et de contenus culturels à destination des scolaires et du grand public. Une page spéciale a été consacrée aux documents de la première guerre mondiale confiés par des particuliers au moment de la Grande collecte du Centenaire, et un calendrier de l'Avent a rythmé le mois de décembre en citant des anecdotes, dessins et autres nouvelles notées par les curés dans les registres paroissiaux. Les opérations de numérisation se sont concentrées sur les tables alphabétiques du contrôle des actes et de l'Enregistrement, sources utiles aux recherches généalogiques, la collection du Chat noir et du Pierrot noir, une collection de papiers à en-tête (XIX^e-début du XX^e siècle) et des plans des architectes Dauvergne. En tout, 130 800 vues ont été réalisées et plus de 4 millions d'images numérisées sont disponibles sur le site <https://archives36.fr>.

1 - Cours d'éducation physique à l'ASPTT de Châteauroux (1958, III J 16).

2 et 5 - Chaussures et casque de rugby (fin XIX^e siècle).

4 - Fanion de l'équipe de football américain des Ores de Châteauroux qui appartient à M. Tacymens, joueur de football de cette équipe.

5 - Photographie de classe de Pouigny-Saint-Martin (1959, 10 NUM 16/027).

6 - Le Chat Noir, couverture d'un programme (1889, 48 J 10B 49).

Protéger les biens et les personnes

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre veille à la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur l'ensemble du territoire.

p.68

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Budget du SDIS

Le montant des dépenses 2024 est de 27.27 M€ soit 19.81 M€ en section de fonctionnement et 7.46 M€ en section d'investissement. La contribution du Département s'élève à 8,70 M€ en fonctionnement et à 3,61 M€ en investissement. Les contributions du Département s'élèvent à 12.31 M€ représentant 59.21 % du total des contributions perçues par le SDIS (communes, EPCI et Département).

Activité opérationnelle

Interventions

Cette année aura été marquée par une légère augmentation de notre activité opérationnelle de 1,3 %. Cette légère hausse est induite par une augmentation dans le domaine des soins et secours d'urgence aux personnes (+4%) et des interventions en baisse en matière de secours routier (-11%) et de lutte contre les incendies (-14%).

14 565 interventions en 2024, nécessitant 22 200 sorties d'engins (1,5 engin par intervention), et 61 000 sorties de sapeurs-pompiers ont été nécessaires, dont 70 % en période diurne (8 h – 20 h). La sollicitation opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires reste très forte avec 80 % des personnels engagés.

La disponibilité de ces derniers diminuant, il est de plus en plus courant que deux Centres d'Incendie et de Secours (CIS) soient nécessaires pour effectuer la mission dans de bonnes conditions, entraînant des délais d'intervention plus long pour le requérant. Cette fragilité se concentre sur les périodes diurnes du lundi au vendredi, avec une moyenne de 115 agents mobilisables. La nuit et lors des week-ends, il n'est pas rare d'atteindre des chiffres égaux ou supérieurs à 400 sapeurs-pompiers disponibles à l'instant t. Les services de l'Etat-major vont mettre en œuvre des solutions pour recruter en collaboration avec les maires.



Les Jeux Olympiques et Paralympiques

Lors des 17 jours d'épreuves des Jeux Olympiques (10 journées) et Paralympiques (7 journées) sur le site du Centre National de Tir Sportif, 40 sapeurs-pompiers de l'Indre étaient mobilisés afin de participer au Dispositif Prévisionnel de Sécurité. Cela représente près de 250 sapeurs-pompiers de l'Indre qui ont alterné les jours de présence, tout en garantissant la réponse aux interventions sur le reste du département.

Renforcés par plus de 200 collègues issus de 12 départements du quart nord-ouest, ce dispositif était en mesure d'assurer la réponse opérationnelle face à un événement impliquant de nombreuses victimes. Les phases de préparation et de planification (80 dossiers de prévention, 250 réunions interservices, plusieurs dizaines de formation en lien avec la couverture des risques complexes...) auront été déterminantes dans la réussite de ce dispositif « hors norme » pour notre établissement.

A noter la précieuse collaboration des personnels du lycée Naturapolis et du Domaine de Bellebouche pour la qualité de leur accueil et des prestations logistiques assurées tout au long de cet événement international unique « JOP 2024 ».

Volontariat

Votre commune est défendue par des sapeurs-pompiers volontaires. Ce sont des femmes et des hommes comme vous qui ont une activité professionnelle, une vie de famille, une vie sociale (club de sport, animation culturelle, ...) et qui consacrent une partie de leur temps à l'activité opérationnelle. Ce sont des gens ordinaires qui font ensemble des choses extraordinaires ! Les secours dépendant aussi de votre engagement, si nous ne recrutons pas urgemment, nous risquons collectivement de mettre en péril les secours sur notre territoire. L'activité principale des sapeurs-pompiers est le secours et les soins d'urgences aux personnes (80% de nos interventions). Pour pratiquer cette mission nul besoin d'être jeune ou un athlète. Nous ne vous demandons pas une aptitude sportive, mais une aptitude médicale qui sera validée lors d'une visite chez un médecin de sapeurs-pompiers. Donc, même si vous avez plus de 50 ans, et que vous êtes en bonne santé, vous êtes apte à devenir sapeur-pompier au moins pour les interventions de secours aux personnes. Dans les médias seules les interventions extraordinaires sont relayées et donnent l'image que les sapeurs-pompiers sont plutôt jeunes et sportifs. Je vous invite à observer les sapeurs-pompiers de la caserne qui vous défendent, et vous remarquerez que ces femmes et ces hommes sont tous différents, mais une valeur commune les anime, vous porter secours. Alors n'hésitez pas à taper à la porte de la caserne la plus proche de chez vous, vous y serez bien accueilli, les sapeurs-pompiers vous expliqueront notamment ce que vous avez à y gagner : une vie associative avec votre famille avec l'amicale de la caserne, de la cohésion grâce aux activités (formations, interventions, ...). De plus, lors des formations, et des interventions vous serez indemnisé modestement, mais ça pourra contribuer à améliorer votre quotidien : loisirs, sorties culturelles, ... Une fois formé, vos compétences de sapeur-pompier vous serviront à la caserne, mais aussi en famille, au travail, dans vos activités, ... Alors si vous avez entre 16 et 67 ans et que vous êtes motivé, venez nous rencontrer dans la caserne dont vous dépendez. Cette campagne de recrutement est menée car en journée, peu de sapeurs-pompiers volontaires sont disponibles pour partir en intervention. La conséquence directe est la mobilisation d'une autre caserne plus éloignée, ce qui allonge les délais interventions au détriment des victimes. Vous êtes des citoyens avec des droits mais aussi des devoirs. Vous avez le pouvoir de servir votre territoire, car cette décision vous appartient à vous seul. Rejoignez-nous et donnez encore plus de sens à votre vie !



27,27 M€

de dépenses réelles dont :
19,81 M€ en fonctionnement et
7,46 M€ en investissement

14 565

interventions

22 200

sorties d'engins

61 000

sorties d'agents



Une collectivité de proximité

Grâce à une bonne gestion de la collectivité depuis des années et à l'implication de ses agents au quotidien, le Département est en capacité de maintenir ses investissements dans le territoire. Pour les plus fragiles, tout âge confondu, pour les collèges, les routes, les sapeurs-pompiers, les communes, la culture, la vie associative et la patrimoine, le Département est et sera à vos côtés.

p.72

Rapport financier 2024

p.78

Un service public, des
ressources humaines

p.80

Les ressources numériques

p.82

Informier et valoriser les actions
départementales



Rapport financier 2024

Notre Assemblée confirme, de nouveau en 2024, sa volonté et sa détermination à conjuguer responsabilité, qualité de gestion et ambition territoriale pour satisfaire l'ensemble des habitants de l'Indre, des communes, des associations et des entrepreneurs, chacun contribuant à la force vive de notre département.

De nouveau en 2024 le Département de l'Indre aura répondu avec pertinence aux priorités et aux urgences du quotidien des Indriens confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales. Cette solidarité, fil conducteur de toute l'action départementale, s'exprime certes d'abord en direction des populations fragilisées mais concerne également notre territoire, nos associations, nos communes et nos entrepreneurs.

Le Département de l'Indre réaffirme sa responsabilité de collectivité de proximité qui s'inscrit et prend pleinement sa part dans l'action globale de la puissance publique. C'est avec détermination et exigence qu'ont été mises en oeuvre les politiques éducatives, culturelles, sportives, la sécurité des habitants de l'Indre, la solidarité avec les territoires et enfin l'aménagement et l'attractivité de notre monde rural.

Privilégier une politique responsable, efficiente et ambitieuse, tels sont les choix et les objectifs qui ont permis d'accomplir efficacement nos missions primordiales de solidarités humaines et territoriales. Le bilan 2024 traduit la volonté de notre Assemblée d'oeuvrer et de se mobiliser toujours plus pour tous ses habitants.



Les chiffres du compte administratif

L'exécution 2024 est le reflet exact des multiples domaines d'intervention de notre collectivité au service du territoire de l'Indre et de tous ses habitants. Elle met en évidence la consolidation des actions engagées en faveur de nos concitoyens pour faire vivre la notion de solidarités humaines. Par ses investissements significatifs pour l'avenir de l'Indre, notre collectivité s'attache à accomplir pleinement ses missions au service des solidarités territoriales.

Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 84 % avec 281 898 649 € de dépenses réelles dont 227 352 569 € en fonctionnement et 54 546 080 € en investissement, soit un montant de dépenses par habitant de 1265 €. Les recettes réelles, exécutées à plus de 100 %, s'élèvent à 303 470 347 €, dont 263 356 006 € en fonctionnement et 40 114 341 € en investissement.

L'exécution du budget s'est traduite en 2024 par la production de 26 705 mandats. Parallèlement, 9 513 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents redevables du département. 960 virements de crédits ont été saisis et 7 régies suivies.

Les grandes masses budgétaires

• La structure des ressources 2024

Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une hausse de 2,5% résultant d'une contraction des DMTO cumulée à l'augmentation de la TSCA, du DCP et dans une moindre proportion aux fractions de TVA.

Concernant les DMTO, il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2024 la stabilité du taux minimal de 3,80 % pour maintenir une politique fiscale avantageuse en faveur de l'accession à la propriété de ses habitants.

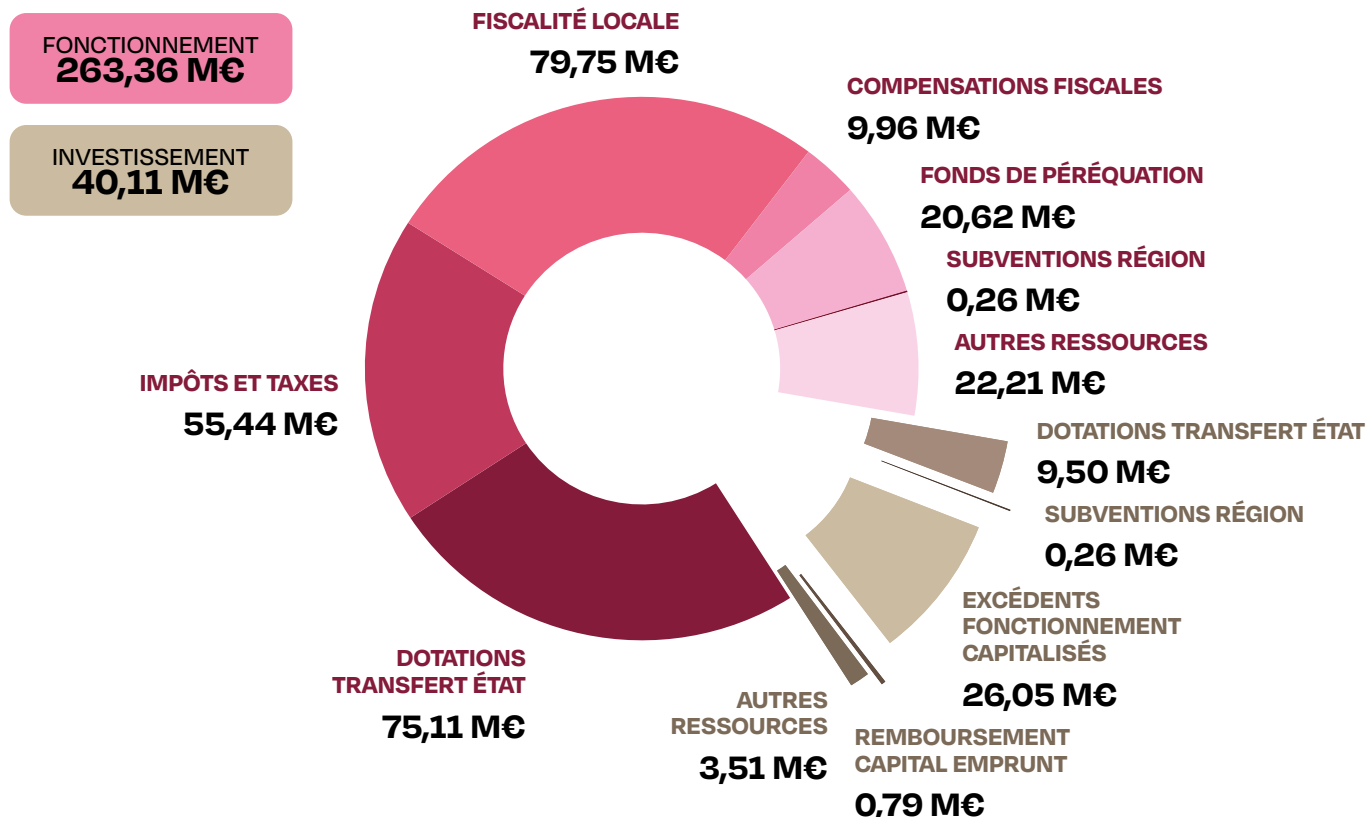
Avec les pertes successives des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE, les impôts locaux ne sont plus constitués que de l'IFER.

Compte tenu des réformes fiscales, les fractions de TVA constituent désormais une des principales ressources des départements et les exposent davantage à la conjoncture économique. Les fractions de TVA représentent près de 21 % des recettes départementales de l'Indre en 2024.

La croissance de la TVA n'aura été une sécurité qu'à court terme, sa progression ayant ralenti en 2024 à +1,12 % contre +2,8 % en 2023.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de +0,3 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES



• Les solidarités humaines au coeur de nos missions

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité et relève de nombreux efforts de gestion, tout en assurant la qualité du service public rendu aux habitants de l'Indre et non pas à son détriment.

227,4M€ de crédits sont consacrés en 2024 à la section de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine. Les dépenses relatives au domaine social, au coeur de nos missions, sont en perpétuelle croissance, leur évolution

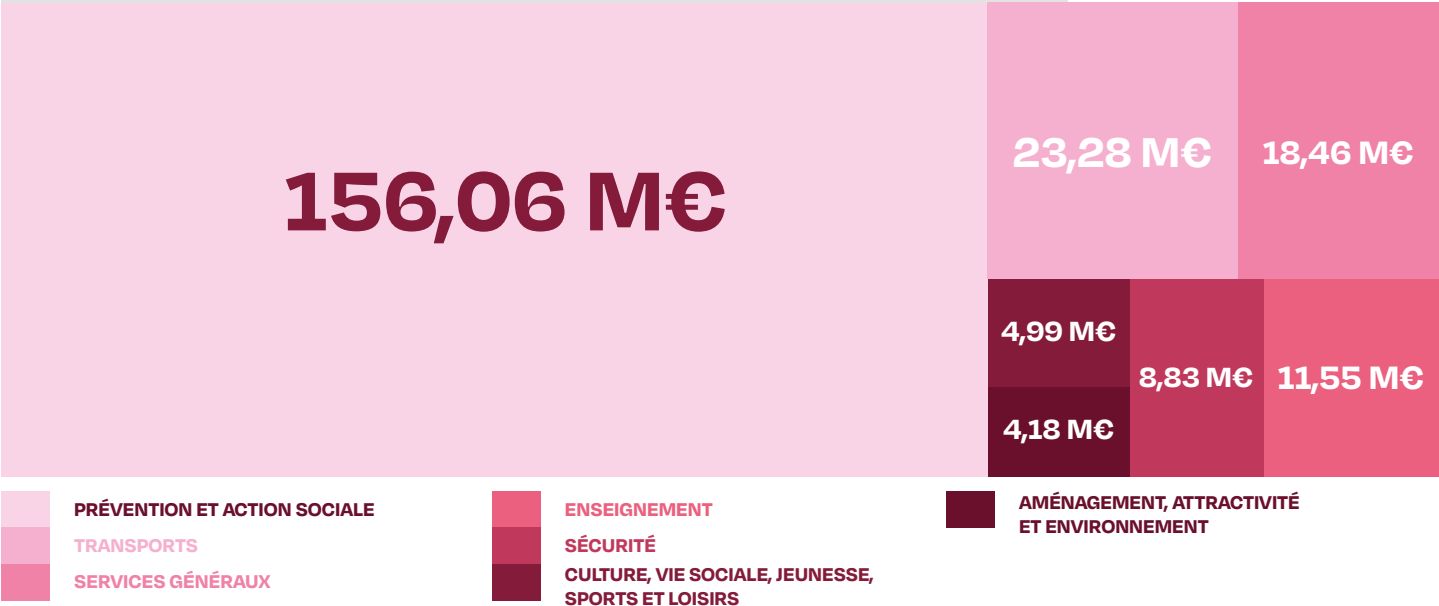
guidant celle des dépenses totales de fonctionnement.

Outre les dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement sont portées à la hausse par les charges à caractère général (+9%) et par les charges de personnel (+4,9%) compte tenu des différentes revalorisations salariales.

Pour autant, notre collectivité ne renonce à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les

domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Le budget dédié aux politiques sociales s'élève à 156M€, soit +5M€ supplémentaires par rapport à 2023. Représentant 69% des dépenses de fonctionnement, ce secteur progresse à un rythme soutenu.

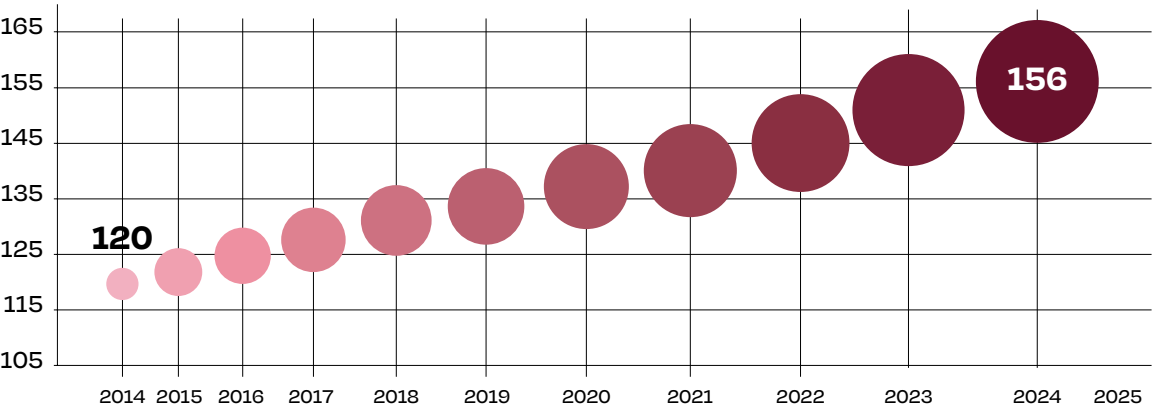
Le Département de l'Indre a poursuivi en 2024 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être.

La croissance des dépenses sociales s'observe dans le secteur de l'enfance et de la famille, dans le domaine des personnes touchées par le handicap avec le versement de la PCH, dans le secteur des personnes âgées avec les frais de séjours en établissements et dans le domaine des personnes en difficulté avec le versement de l'allocation du RSA. Seules les dépenses relatives à l'APA sont stables.

Globalement, les dépenses liées aux 3 AIS (APA, PCH et RSA) s'élèvent à 69M€, en hausse de 1,2 %.

Plus que jamais indispensable auprès des plus fragiles, la politique active d'action sociale menée par notre collectivité aura de nouveau en 2024 permis de prendre en compte et de répondre aux besoins croissants des habitants de l'Indre. Venir en aide aux enfants, aux familles, à nos aînés, aux personnes démunies dans la construction de leur parcours de vie, telle est la compétence première du Département qui place les dépenses de fonctionnement sous le signe de la solidarité humaine.

EVOLUTION DES DÉPENSES LIÉES AUX SOLIDARITÉS HUMAINES



- Des investissements ambitieux et conséquents en faveur de l'aménagement et de l'attractivité du territoire

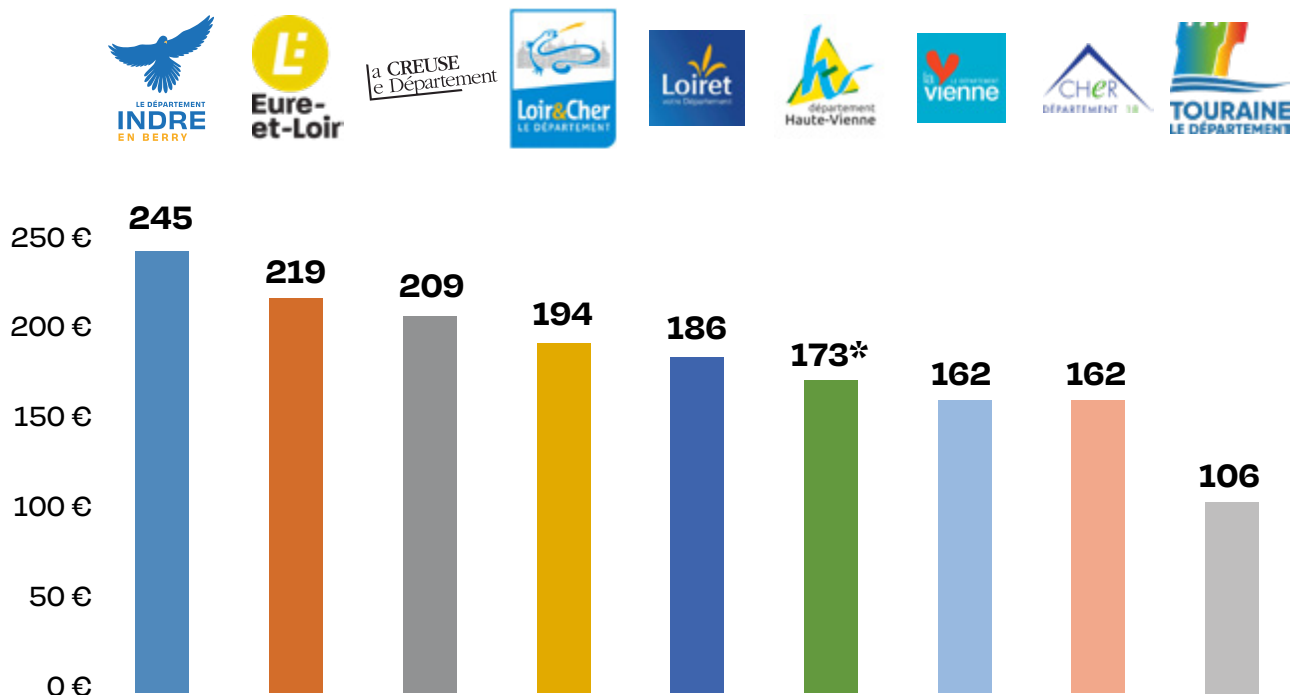
Les investissements départementaux s'élèvent à 54,6M€. Les efforts de gestion et la stratégie menée en matière d'investissement permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics et confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'ensemble de notre territoire. Le Département a poursuivi sa forte politique d'investissement en 2024.

Le volume de crédits consacré aux dépenses d'équipements s'établit à 53,6M€. Ce volume de crédits est injecté dans l'économie locale grâce à nos investissements sous maîtrise d'ouvrage via notre politique de travaux routiers et bâtimentaires avec en particulier un investissement de 24,6M€ en faveur du réseau routier en hausse de +20 %, et des dépenses à hauteur de 8,7 M€ à destination des travaux dans les collèges, également en augmentation de +20%.

De plus, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, poursuit ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité. Les subventions versées aux tiers, notamment aux communes, tiennent une place considérable dans nos investissements à hauteur de 12,8M€.

De nouveau en 2024, le ratio des dépenses d'équipement par habitant poursuit sa croissance pour s'établir à 245€/hab. Ainsi, l'Indre se place en première position de ceux qui investissent le plus par habitant parmi tous les Départements de la Région Centre-Val de Loire et les Départements limitrophes de l'Indre.

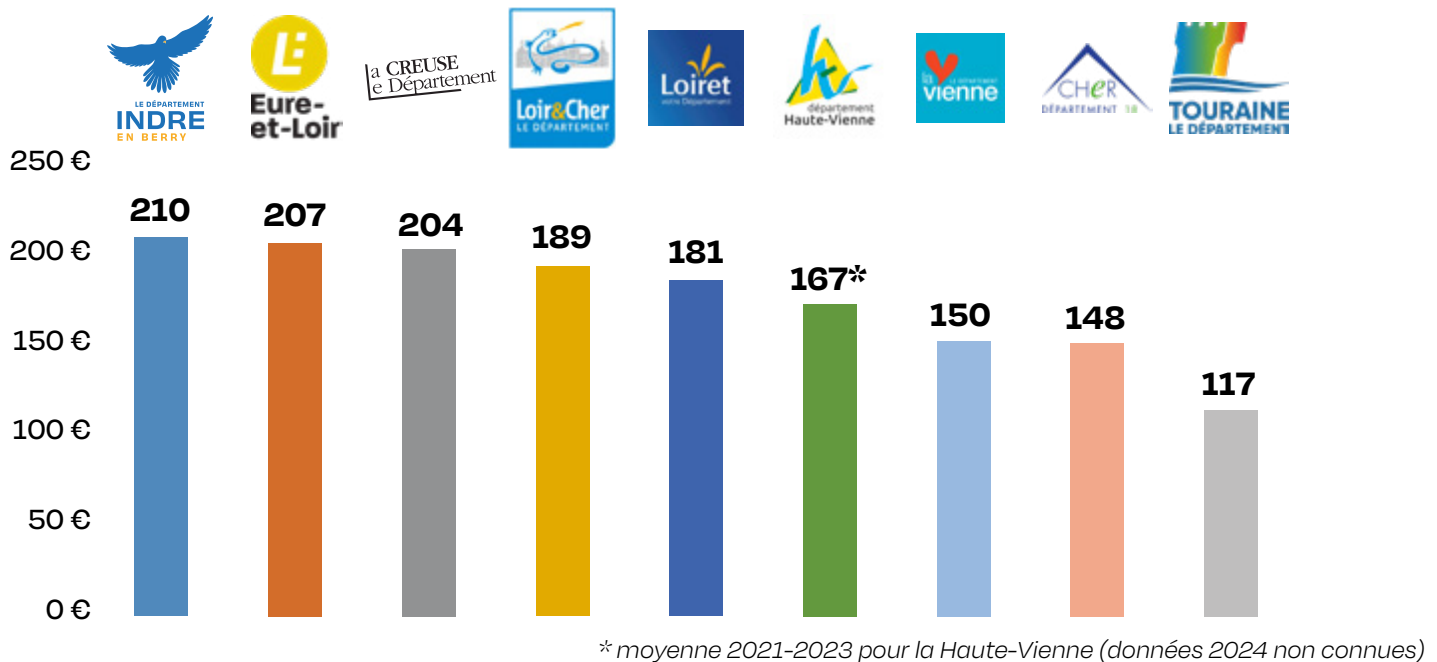
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2024 DES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION CVL ET DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES DE L'INDRE EN €/HAB



**ratio 2023 en l'absence de donnée 2024*

De même, sur la durée, le ratio moyen 2021-2024 des dépenses d'équipement par habitant atteint 210€ et demeure le plus élevé des Départements de la Région Centre-Val de Loire et des Départements limitrophes de l'Indre.

MOYENNE 2021-2024 DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION CVL ET DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES DE L'INDRE EN €/HAB



De nouveau en 2024, notre Département a tenu ses engagements en poursuivant ses investissements soutenus avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance
- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du SDIS
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement
- à l'important chantier de l'aménagement numérique
- à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique

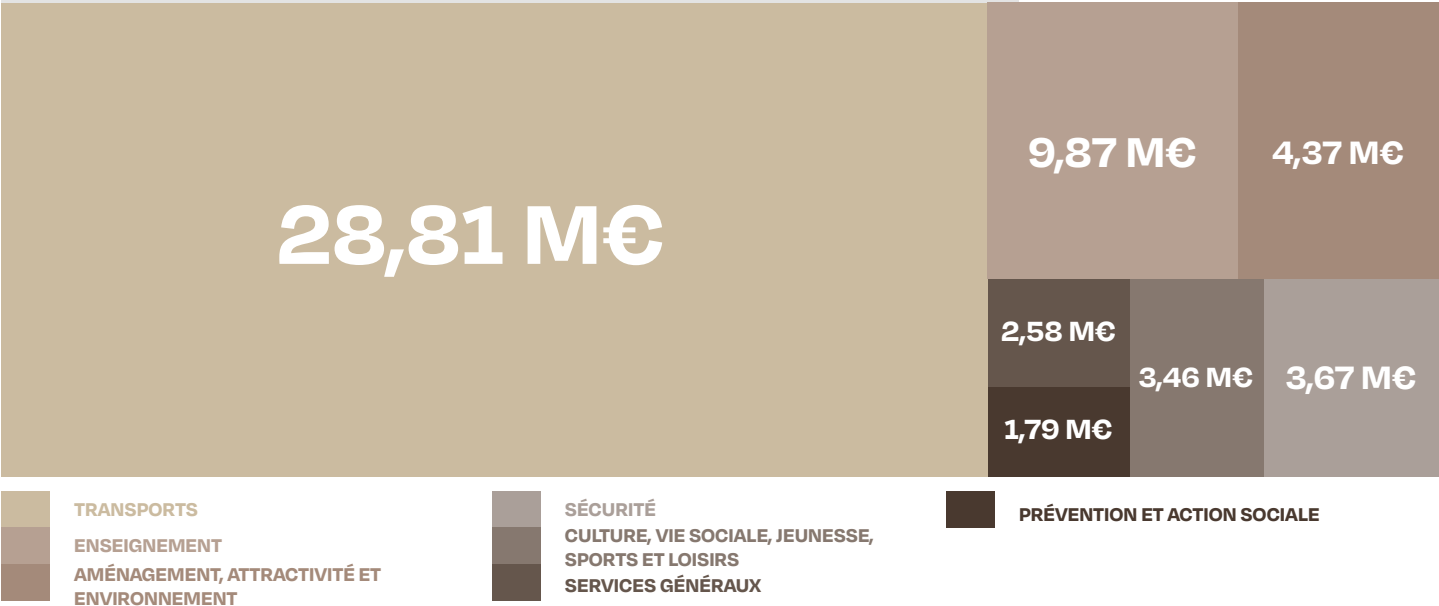
Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.

Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'Investissement s'élèvent, en 2024, à 40,1M€. Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 791.101 €) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) se dégrade en 2024 pour s'établir à 36 M€. L'épargne brute est en recul de 12 % compte tenu de l'« effet ciseaux » provoqué par une croissance des dépenses supérieure à celle des recettes.

Toutefois, l'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. Le Département, toujours soucieux de ne pas s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2024. La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2024 qui s'établit à 6,9M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement de 2 mois. En 2024, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés de France avec un stock de dette de 31 € par habitant.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux 2023)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite «loi ATR» et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

Intitulé	Signification	Valeurs CA 2024	Moyennes nationales (CA 2023)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	1 013,02	988
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1 181,61	1 101
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	244,71	130
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	31,14	476
DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'État versées aux départements	207,55	122
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	24,12 %	22 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	86,03 %	94 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	20,71 %	12 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	2,64 %	43 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	Mesure la capacité à investir	13,67 %	

* Population totale issue du décret du 29/12/2023 : 222 879 habitants

Un service public, des ressources humaines

Points sur la partie Emploi et Gestion des Carrières

> Mise à jour des Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.) en matière de promotion et de valorisation des parcours : une mise à jour des L.D.G. a eu lieu afin de tenir compte des modifications réglementaires intervenues en matière d'avancements de grades et du relèvement des ratios d'avancement voté par le Conseil départemental, le 17 novembre 2023. Cette mise à jour a aussi permis d'élargir les conditions de promotion interne du cadre d'emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement vers celui des agents de maîtrise à certains seconds de cuisine des collèges. Ces mesures ont fait l'objet d'un vote unanime des deux collèges du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2024 et d'un arrêté du Président du Conseil départemental du 14 mars 2024.

> Séance du Comité Social Territorial du 24 septembre 2024 :

le Rapport Social Unique (R.S.U.) de l'année 2023 recensant plus d'une centaine d'indicateurs statistiques a été présenté lors de cette séance. Un autre dossier a été exposé celui des mesure et réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'un index, d'un niveau maximal de 100 points, qui est calculé pour chaque employeur à partir des données contenues dans les indicateurs du dernier R.S.U.. Le Département de l'Indre a ainsi obtenu le score de 77/100 pour l'année 2023. Ces informations sont transmises par les employeurs, au plus tard le 15 octobre, aux préfets et publiés, au plus tard le 31 décembre de chaque année, sur le site internet du ministère de la fonction publique. Une contribution de 45 000 € est due en cas de non publication des indicateurs et des pénalités sont également dues lorsque la cible de 75 points n'est pas atteinte au bout de la 4^e année consécutive. Les nouvelles actions en faveur de l'égalité des rémunérations et le nouveau Plan d'actions triennal en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont aussi été présentés. L'ensemble de ces points d'ordre du jour, ont fait l'objet à l'issue, d'une délibération du Conseil départemental en date du 22 novembre 2024.

Paye, Prévention et Protection Sociale

> Mise en place de la prime de pouvoir d'achat (P.P.A.) exceptionnelle :

le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 a donné la possibilité aux organes délibérants des collectivités territoriales, d'instituer la P.P.A. exceptionnelle et facultative, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales. Le Conseil départemental, après avis unanime des deux collèges du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2024, a décidé, lors de sa séance du 12 avril 2024, d'octroyer cette prime aux agents titulaires, contractuels et assistants familiaux qui remplissaient les conditions cumulatives d'éligibilité. La prime a été versée sur le mois de mai 2024 et a concerné 821 agents (soit 73 % des agents de la collectivité).

> Contrat de prévoyance collective : en 2018, le Département de l'Indre a souscrit un contrat de prévoyance collective pour ses agents pour une durée de six ans, avec le groupement de mutuelles V.Y.V. (M.N.T. et M.G.E.N.). La moitié des agents du Département y ont adhéré. Ces contrats ne pouvant excéder six ans, la collectivité a, après avis unanime des deux collèges du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2024, et après délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 15 mars 2024, décidé de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de la signature d'un nouveau contrat collectif. Pour cette procédure, le Département de l'Indre a pris l'attache d'un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage.

Lors de la séance de la Commission Permanente du Conseil départemental du 3 juillet 2024, après un avis unanime des deux collèges du Comité Social Territorial en date du 1^{er} juillet 2024, une nouvelle convention de participation a été signée avec Collecteam, le nouveau prestataire à compter du 1^{er} janvier 2025 et une participation employeur à raison de 17,50 € brut a également été votée (effet au 1^{er} janvier 2025). Une campagne de communication s'est effectuée sur le dernier trimestre 2024 et des réunions ont été organisées sur l'ensemble du territoire afin de présenter les nouvelles prestations aux agents.

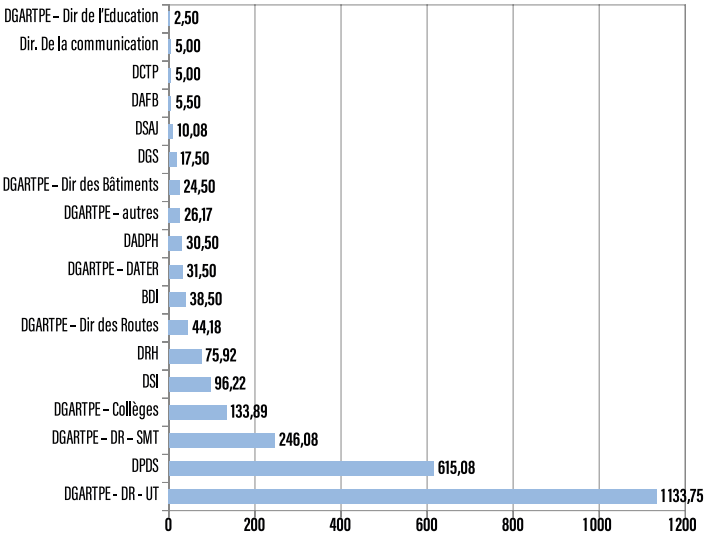
> Visites hygiène et sécurité : en 2024, ont été organisées des visites prévues par l'article 40 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié et réalisées par la délégation de la F.3.S.C.T. (composée d'un représentant du personnel et de l'Administration et du Conseiller de Prévention). A l'issue de ces visites, un compte-rendu est rédigé et présenté en séance la F.3.S.C.T.. Ont eu lieu ainsi les visites suivantes : C.E.E.R. de Saint-Benoît du Sault, P.A. d'Eguzon, P.A. d'Aigurande, C.E.E.R. de Neuvy Saint Sépulchre, C.E.E.R. d'Ardentes, E.S.P. d'Ardentes, U.T. de la Châtre, C.E.E.R. de Montgivray, C.E.E.R. de Buzançais, E.S.P. de Buzançais, C.E.E.R. de Saint Gaultier, P.A. de Bélâbre et E.S.P. de Châteauroux.

Répartition de l'ensemble des journées de formation par direction

En 2024, le Plan de Formation triennal a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial le 24 septembre, et a été approuvé le 22 novembre par le Conseil départemental.

Le nombre de jours de formation est quasiment équivalent à celui de 2023 (moins 102 journées en 2024). La proportion des formations par Direction demeure constante.

Nombre de jours



Formations liées aux spécialités des directions

Le nombre de journées de formation dans la spécialité de chaque direction a légèrement diminué par rapport à 2023 pour toutes les directions, hormis pour la Direction des Systèmes d'Information qui a organisé une formation en Intra à l'attention de ses agents.

Directions	Nb de jours
spécialité Archives	9,5
spécialité BDI	30,0
spécialité DAFB	2,0
spécialité DGARTPE – Collèges	39,0
spécialité DGARTPE – DATER	17,0
spécialité DGARTPE – Dir des Bâtiments	4,0
spécialité DGARTPE – Routes	272,7
spécialité DIR COM	3,0
spécialité DPDS	199,3
spécialité DRH	21,5
spécialité DSAJ	2,0
spécialité DSI	63,0
spécialité juridique	5,0
Total de jours	663,9

Formations transversales aux directions

> la formation d'intégration :

Cette formation statutaire obligatoire est de 5 jours pour les agents de catégorie C et 10 jours pour les agents de catégorie A et B recrutés de façon directe ou par concours. La réalisation de cette formation conditionne la titularisation.

En 2024, 37 agents ont suivi cette formation (18 en 2023) : 29 personnes de catégorie C l'ont réalisée en présentiel, 6 agents de catégorie B et 2 de catégorie A l'ont effectuée en distanciel. Au total, cela représente 225 jours de formation (115 en 2023).

> les formations axées sur l'hygiène et la sécurité :

1 111 jours de formation en 2024 ont porté sur des thématiques liées à l'hygiène et la sécurité, telles que : les formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail), habilitations électriques, permis poids lourds, nettoyage des locaux etc...)

> les préparations aux concours et examens professionnels :

En 2024, 73 agents du Département ont voulu suivre une préparation à un concours ou examen délivrée par le CNFPT. Ils ont passé des tests, et/ou réalisé des formations tremplin, et/ou ont suivi une préparation aux épreuves écrites et/ou orales. Le nombre d'agents mobilisés pour ces préparations est supérieur à celui de 2023 qui était de 60.

En revanche, le nombre de jours de formation est moindre : 293 jours en 2024 et 314 en 2023.

> les autres thématiques transversales :

En 2024, la suite de la formation des encadrants des routes a maintenu le nombre de jours de formation élevé de la thématique « management et organisation ».

Le thème écologie est apparu du fait de la participation d'agents au projet « Itinéraire » destiné à co-construire l'offre de formation du CNFPT, en prenant en considération les enjeux de la transition énergétique et écologique.

Libellé	Nb de jours
accueil	22,0
communication	16,9
comptabilité	8,0
écologie	15,8
formation personnelle	22,0
informatique	166,0
juridique	18,0
management et organisation	134,5
Total	403,1

Compte Personnel de Formation

En 2023, 1 agent a utilisé son CPF, pour 6 jours de formation.

Les ressources numériques

Les missions de la DSI

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) accompagne la transformation numérique du Département de l'Indre. Elle conçoit, met en œuvre et maintient les outils numériques nécessaires au bon fonctionnement des services départementaux. Ses principales missions sont :

- Développer des solutions numériques pour améliorer les services rendus aux citoyens et aux agents,
- Gérer et faire évoluer l'infrastructure technique (réseaux, serveurs, postes de travail, logiciels et progiciels).
- Assister et former les utilisateurs,
- Accompagner les projets numériques des directions métiers,
- Assurer la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des Systèmes d'information,
- Assurer les veilles technologique, réglementaire et juridique,
- Favoriser un usage responsable et accessible du numérique.

Les SI se décomposent en trois axes : l'informatique, la téléphonie, la radiocommunication. Chaque axe se décline en deux volets : matériel et logiciel.

Une équipe mobilisée

La DSI regroupe une équipe pluridisciplinaire, répartie autour de pôles fonctionnels : support utilisateurs, infrastructures, applications métiers, projets et cybersécurité. Elle agit en transversalité avec toutes les directions métiers du Département.

Les temps forts de l'année 2024

Déploiement de nouvelles applications métiers

En 2024, la DSI a développé et mis en production plusieurs applications destinées à répondre aux besoins spécifiques des services du Département :

Une application dédiée à la commande des enrobés froids a été conçue pour la Direction des Routes, des Transports et du Patrimoine Exploité (DRTPE), facilitant la gestion des approvisionnements et le suivi des demandes.

Pour la Direction des Archives Départementales et du Patrimoine Historique (DADPH), un outil de gestion des visites et inspections sanitaires des archives en communes a été mis en place afin d'assurer un meilleur suivi des opérations réalisées dans les communes et les EPCI.

Un téléservice a été développée pour la Direction des Sports, de la Jeunesse et de l'Éducation (DSAJ) afin de permettre la mise en œuvre du Pass Collégiens, une nouvelle aide attribuée par le Département à destination des élèves des collèges.

Numérique au service des politiques sociales

Dans le champ Enfance, Famille et Insertion, plusieurs projets ont vu le jour :

La mise en œuvre de nouvelles modalités de paiement a été engagée via l'utilisation de cartes COHESIA et de Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP). Ce dispositif facilite la gestion des aides destinées aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et aux personnes en difficulté dans le cadre des actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

En janvier 2024, un planning partagé pluriannuel a été mis en place pour pré-positionner à l'avance les créneaux de synthèse pour les enfants confiés à l'ASE. Cette solution, interfacée avec l'application métier pour le domaine sociale du Département, permet une meilleure lisibilité de l'activité, évite la ressaisie de données et favorise l'optimisation des créneaux disponibles.

En réponse à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la DSI a généralisé l'envoi automatisé de SMS d'information aux bénéficiaires dès le mois de janvier. Ce mode de communication améliore la réactivité et l'accessibilité de l'information auprès des usagers. La DSI a également accompagné la mise en œuvre d'une évolution réglementaire, en assurant la dématérialisation des échanges avec l'URSSAF Pajemploi. Cette démarche, rendue obligatoire par l'ordonnance du 18 juin 2015 et son arrêté d'application, simplifie les transmissions mensuelles concernant les mouvements d'agréments des assistants maternels.

Accessibilité numérique et inclusion

Dans le domaine Personnes âgées / Personnes handicapées, deux projets majeurs ont été réalisés :

En juin 2024, un nouveau téléservice a été mis en ligne pour permettre aux usagers de formuler et suivre leurs demandes auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Accessible depuis le site institutionnel Indre.fr et MesDemarches36.fr, ce service contribue à simplifier les démarches et à renforcer l'accessibilité.

Par ailleurs, la DSI a participé à la transmission des données individuelles sur l'autonomie et le handicap, demandée par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), dans le cadre d'un élargissement des obligations de remontée d'informations à l'échelle nationale.

En 2024, l'accessibilité numérique des sites institutionnels a été largement améliorée et le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique mis en œuvre.

Cybersécurité : un enjeu de tous les instants

Face à la multiplication des menaces numériques, la DSI a poursuivi en 2024 ses actions de sensibilisation et d'accompagnement à la cybersécurité auprès des agents du Département. Ces actions ont pour objectif de renforcer les bons réflexes face aux risques informatiques, qu'il s'agisse de tentatives d'hameçonnage, de vols de données ou d'intrusions.

Des supports pédagogiques, des campagnes de communication internes et des interventions ciblées ont été proposés tout au long de l'année, avec une volonté constante de rendre les agents acteurs de la sécurité numérique.

Au sein de la DSI, la cellule Cybersécurité veille également à adapter en continu les dispositifs de protection du système d'information du Département, dans un contexte réglementaire et technologique en évolution rapide.

Modernisation de l'infrastructure technique

En 2024, la DSI a poursuivi un programme important de modernisation des équipements et des services numériques internes, dans le but de maintenir un haut niveau de performance, de sécurité et de fiabilité du système d'information du Département.

Ce chantier a permis d'assurer l'évolution régulière des composants techniques nécessaires au fonctionnement quotidien des outils utilisés par les agents départementaux. L'objectif : garantir la robustesse des services numériques, anticiper les besoins futurs et accompagner sereinement les transformations numériques à venir.

Par ailleurs, des travaux de montée en version et d'optimisation des environnements numériques ont été réalisés afin d'assurer une meilleure compatibilité avec les nouveaux usages, tout en renforçant la cohérence des outils mis à disposition des utilisateurs.

Développement de la connectivité sur les sites départementaux

Afin d'améliorer l'accueil des usagers et des partenaires, la DSI a déployé en 2024 un réseau Wifi public dans plusieurs bâtiments du Département.

Sont notamment concernés :

- les Archives départementales
- la Bibliothèque Départementale de l'Indre (BDI)
- les Espaces Sociaux de Proximité 36 (ESP36),
- la Direction de la Prévention et du Développement Social (DPDS),
- l'Hôtel du Département,
- la Maison des Sports.

Innover, sécuriser, accompagner : construire aujourd'hui les services numériques de demain

En 2024, la Direction des Systèmes d'Information a mené de nombreux projets pour répondre aux besoins concrets des services du Département. Elle a développé de nouveaux outils, amélioré l'accompagnement des agents et renforcé la sécurité du système d'information.

Ces actions ont été réalisées en lien étroit avec les directions métiers, dans un souci constant d'utilité, de fiabilité et de qualité de service.

Cette dynamique se poursuivra en 2025, avec de nouveaux projets orientés vers la simplification des démarches, l'inclusion numérique et la résilience du système d'information départemental.

Informier et valoriser les actions départementales

Un soutien aux dispositifs sportifs et culturels

La Direction de la Communication joue un rôle clé dans l'animation des matchs partenaires de la Berrichonne de Châteauroux, en organisant des jeux pour faire gagner des places au grand public et en distribuant des billets et des goodies aux collégiens sur place.

Elle met également en lumière les initiatives de la direction des sports, renforçant ainsi l'engagement communautaire. Par ailleurs, un plan de communication stratégique est déployé pour accroître la visibilité du dispositif Ma Carte 36 à travers divers médias (presse, radio, affichage).

Enfin, le service valorise activement les événements culturels du territoire, contribuant à dynamiser la vie locale.





INSTANT

LICENCE SPORT

10€ remboursés sur ta licence UNSS!
À partir de 10€ de dépenses

Département'elles, 1^{ère}

Le personnel féminin du Département de l'Indre était mobilisé dans le cadre de la première édition des Département'elles.

Pour chaque tour du lac de Belle-Isle réalisé en marchant ou en courant, 1€ a été reversé à l'association Calm (Comme à la maison), qui accompagne les malades du cancer et s'investit dans la prévention avec des actions de sensibilisation.

Au total, 430€ ont été récoltés.



LE DÉPARTEMENT
AGIT POUR
LA SÉCURITÉ
DE SES COLLÉGIENS

PLUS D'INFOS



Poursuite du mandat du Conseil départemental des collégiens

Cette année, la direction de la communication a accompagné nos jeunes élus sur deux projets :
Une opération « sécurité » avec distribution de bracelets lumineux à l'ensemble des collégiens et une campagne d'affichage dédiée

Le MAG36, 4 numéros par an pour informer l'ensemble des indriens

La maquette du MAG36 continue d'évoluer afin de proposer un contenu inédit et toujours plus proche des attentes des indriens. Une revue conçue intégralement en interne - création, rédaction - et imprimée dans l'Indre.



Renforcer la présence digitale de la collectivité

Dans le cadre de notre stratégie de communication, renforcer la présence digitale de notre collectivité est devenu une priorité essentielle. En 2024, nous avons réalisé plusieurs vidéos qui illustrent notre engagement envers la transparence, l'information et la proximité avec nos citoyens.



Quelques statistiques

 Facebook

24 696

abonnés
+ 14,87 % en 2024

 Instagram

7 145

abonnés
+ 13,53 % en 2024

 LinkedIn

4 611

abonnés
+ 24 % en 2024

Un été historique !

Le 27 mai 2024, le relais de la Flamme a traversé 9 communes de l'Indre : Le Blanc, Cuzion, Baraize, La Châtre, Buzançais, Issoudun, Valençay, Déols et Châteauroux. Communes, associations, établissements scolaires, entreprises locales et bénévoles ont fait de cette journée une fête mémorable et inoubliable, regroupant plus de 50 000 spectateurs sur les routes indiennes. La Direction de la communication a accompagné chaque commune en créant un kit de communication complet, et a planifié l'allumage du chaudron sur le site de célébration, la Plaine départementale des sports, en coordonnant les différents acteurs et en proposant diverses animations dont un splendide spectacle de 200 drones pour conclure la journée.

L'année a également débuté par une opération de communication liée à la galette des rois. Une série de fêtes à l'effigie des communes traversées par la flamme olympique était à retrouver dans les galettes des boulangeries partenaires. Enfin, en amont de l'événement, la direction a imaginé un album panini collector mettant en avant les communes traversées ainsi que les porteurs de flamme. Les vignettes pouvaient être collectionnées auprès des communes et récupérées sur le site de célébration.



18 000

spectateurs

500

athlètes

700

volontaires

La fièvre olympique s'est emparée du département lors de l'été ! Pour l'occasion, la direction de la communication a mobilisé les collégiens en créant un concours de dessin. À la clé : des places pour les épreuves de tir et para-tir à gagner !







Rapport d'activité 2024

Président du Conseil départemental de l'Indre : Marc Fleuret

Rédacteur en chef : Delphine Raymond, Directrice de Cabinet

Rédaction : Les services du Département de l'Indre

Crédits Photos/ illustrations : Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ruralité | Direction de la bibliothèque de l'Indre | Direction de la communication | Direction des archives départementales et du patrimoine historique de l'Indre | La Direction générale adjointe des routes, des territoires, du patrimoine et de l'éducation | Le service départemental d'incendie et de secours | Berry Province | Bibliothèque Départementale de l'Indre

Conception et mise en page : Mathieu Allmandet, Ambre Desbois, Florence Lericolais (DirCom CD36)

Impression : Centr'Imprim | **Tirage :** 550 exemplaires

Parution : Juin 2025

Département de l'Indre | Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés | CS 20639 | 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX

Tél. : 02 54 27 34 36 | contact@indre.fr

Ce rapport est disponible sur www.indre.fr





RELAYS DE
LA FLAMME
OLYMPIQUE
PARIS 2024

PARIS
2024



LE DÉPARTEMENT
INDRE
EN BERRY